

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
Bureau international



(10) Numéro de publication internationale
WO 2018/096029 A2

(43) Date de la publication internationale
31 mai 2018 (31.05.2018)

(51) Classification internationale des brevets :
E01H 1/08 (2006.01)

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/EP2017/080184

(22) Date de dépôt international :
23 novembre 2017 (23.11.2017)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
BE2016/5878 24 novembre 2016 (24.11.2016) BE
BE2017/5853 22 novembre 2017 (22.11.2017) BE
BE2017/5854 22 novembre 2017 (22.11.2017) BE

(71) Déposant : LANGE CHRISTIAN SA [BE/BE] ; Zoning
d'Anton - rue de l'Ile Dossai 9, 5300 Andenne (Sclayn) (BE).

(72) Inventeurs : LANGE, Christian ; Rue du Bois d'Ohey
301, 5350 Ohey (BE). LANGOUCHE, Jean-Benoît ; Rue
du Goley 13, 4170 Comblain-au-Pont (BE). BUDEKER,
Franck ; Rue du Pousset 17, 4350 Remicourt (BE). MA-
RÉCHAL, Adrien ; Quai du Halage 62 Bte 2, 4600 Visé
(BE). BRUGGEMAN, Tom ; Heirbaan 23, 9210 Haasdonk
(BE).

(74) Mandataire : PRONOVEM ; c/o Office Van Malderen,
Avenue Josse Goffin 158, 1082 BRUXELLES (BE).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de
protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO,
AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY, BZ, CA,
CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DJ, DK, DM, DO, DZ,

(54) Title: STREET SWEEPER

(54) Titre : BALAYEUSE DE VOIRIE

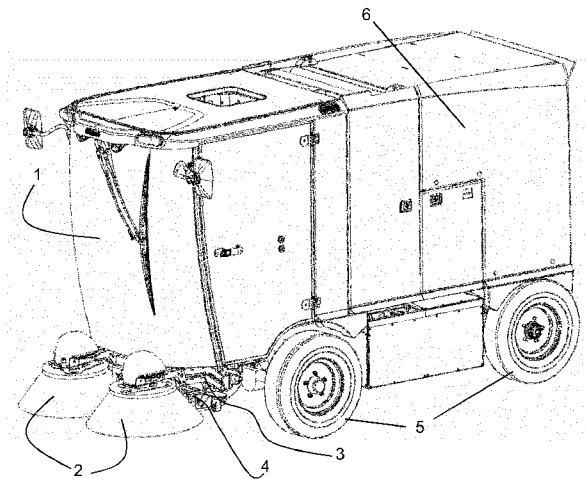


FIG. 1

(57) Abstract: The present invention relates to street sweeper. According to a first aspect of the invention, different mechanisms are disclosed for controlling the movement of the brush-holder arms in a horizontal plane, while also damping side and front impacts. According to a second aspect, a sweeper is disclosed, in which the movement of the brush-holder arms (3) in a vertical plane is imparted by a set of four profile members, arranged in two pairs which each forms a deformable parallelogram, wherein the deformation of the parallelogram is actuated by a jack (25) and the own weight of the sweeping arm. The jack is configured to remain below the upper profile members (11) of the two pairs when the brush-holder arm is raised to its maximum height. According to a third aspect, the suction turbine (103) is arranged in such a way that load losses are reduced during the operation of the sweeper.



WO 2018/096029 A2

EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IR, IS, JO, JP, KE, KG, KH, KN, KP, KR, KW, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (*sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible*) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasienn (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Déclarations en vertu de la règle 4.17 :

— *relative à la qualité d'inventeur (règle 4.17(iv))*

Publiée:

— *sans rapport de recherche internationale, sera republiée dès réception de ce rapport (règle 48.2(g))*

(57) Abrégé : La présente invention se rapporte à une balayeuse de voirie. Selon un premier aspect, différents mécanismes sont présentés qui permettent le contrôle du mouvement des bras porte-balai dans un plan horizontal, en permettant également l'absorption de chocs latéraux et frontaux. Selon un deuxième aspect, une balayeuse est présentée dans laquelle le mouvement des bras porte-balai (3) dans un plan vertical est actionné par un ensemble de quatre profilés, disposés en deux paires qui chacune forment un parallélogramme déformable, et dans laquelle la déformation du parallélogramme est actionnée par un vérin (25) et le poids propre du bras de balayage. Le vérin est configuré pour rester en dessous des profilés supérieurs (11) des deux paires, quand le bras porte-balai est levé au maximum. Un troisième aspect est lié à une disposition de la turbine d'aspiration (103) qui permet une diminution des pertes de charge lors de l'opération de la balayeuse.

5

BALAYEUSE DE VOIRIE

10

Objet de l'invention

[0001] La présente invention se rapporte à une balayeuse de voirie à conducteur porté. Il s'agit d'un véhicule de nettoyage muni d'un moteur thermique ou électrique et de un ou plusieurs balais tournants en contact avec le sol, ainsi
15 que de systèmes d'aspiration et de récolte de déchets, et qui comprend une cabine pour le conducteur.

Arrière-plan technologique

[0002] Les balayeuses du type tel que décrit dans la présente
20 invention sont utilisées dans des environnements urbains ou industriels, pour le nettoyage de grandes surfaces. Le conducteur est assis dans la cabine, où il a accès aux éléments de contrôle de direction du véhicule ainsi qu'aux éléments de contrôle des moyens de nettoyage. Pour la plupart des machines connues aujourd'hui, ces moyens comprennent une paire de bras placés en dessous de
25 la cabine et qui s'étendent devant et/ou à la périphérie du véhicule, et qui portent à leur extrémité un balai tournant pour dégager les déchets du sol. Les déchets sont amenés par les balais vers une bouche d'aspiration centrale, d'où ils sont aspirés par l'action d'une turbine vers un conteneur intégré dans la balayeuse.

[0003] Un problème pour ce type de machines est lié au contrôle
30 adéquat des bras porte-balai. Il est avantageux de maintenir les balais sur le sol avec une pression constante, mais ceci est souvent impossible à réaliser par les systèmes actuels. En outre, les bras porte-balai sont souvent peu capables

d'absorber les chocs causés par des obstacles rencontrés sur le terrain, ce qui mène à des blocages fréquents.

[0004] Un autre problème majeur pour ce type de machines est que la cabine offre un espace trop petit pour les personnes de grande taille.

- 5 **[0005]** Un dernier problème est lié au système d'aspiration, qui est souvent peu performant à cause d'importantes pertes de charge lors du passage des déchets à travers le système.

Résumé de l'invention

- 10 **[0006]** La présente invention se rapporte à une balayeuse telle que décrite dans les revendications annexées.

[0007] Selon un premier aspect, la balayeuse est munie de différents mécanismes pour permettre le contrôle du mouvement des bras porte-balai dans un plan horizontal, en autorisant également l'absorption de chocs latéraux et/ou
15 frontaux.

[0008] Un deuxième aspect concerne une balayeuse dans laquelle le mouvement des bras porte-balai dans un plan vertical est actionné par un ensemble de quatre profilés, disposés en deux paires, qui chacune forment un parallélogramme déformable, et pour laquelle la déformation du parallélogramme
20 est actionnée par un vérin et par le poids propre du bras porte-balai. Le vérin est configuré de manière à rester en dessous des profilés supérieurs des deux paires, quand le bras porte-balai est levé au maximum.

[0009] Un troisième aspect est lié à une disposition de la turbine d'aspiration qui permet une diminution des pertes de charge lors du
25 fonctionnement de la balayeuse.

[0010] Les termes 'vertical' et 'horizontal' utilisés dans la présente description ainsi que dans les revendications sont applicables à une balayeuse lors qu'elle se trouve sur un terrain essentiellement horizontal.

[0011] L'invention selon le premier aspect est plus particulièrement
30 lié à une balayeuse comprenant un châssis, au moins trois roues, un moteur de propulsion, une cabine pour le conducteur, une ou plusieurs balais, chaque balai pouvant effectuer une rotation par rapport à une armature montée à l'extrémité

d'un bras porte-balai qui s'étend devant et/ou à la périphérie de la cabine, ainsi que des moyens d'aspiration et de collecte de déchets, caractérisée en ce que :

- chacun des bras porte-balai est pourvu d'un mécanisme configuré pour pivoter le bras porte-balai autour d'un axe essentiellement vertical, ledit mécanisme comprenant un vérin linéaire et un premier bras auxiliaire, le vérin étant monté entre deux pivots, un des deux pivots étant relié au châssis et l'autre pivot étant relié au premier bras auxiliaire, le dernier étant pivotable autour du même axe essentiellement vertical que le bras porte-balai mais indépendamment de celui-ci,
- le premier bras auxiliaire et le bras porte-balai sont reliés entre eux au moins par un premier ressort et par une butée, configurés pour maintenir une position constante du bras porte-balai par rapport au premier bras auxiliaire lors de la mise en action du vérin dans l'une ou l'autre direction linéaire, ladite mise en action générant une rotation de l'ensemble du premier bras auxiliaire et du bras porte-balai dans une des deux directions rotatives,
- en cas de présence d'une force extérieure latérale agissant sur le balai, le poussant vers l'intérieur de la balayeuse, le premier ressort permet un pivotement du bras porte-balai vers le châssis, sans pivotement du premier bras auxiliaire.

[0012] Selon une forme d'exécution du premier aspect de l'invention, la balayeuse comprend un support qui est solidaire du bras porte-balai, dans lequel un point du premier bras auxiliaire qui se trouve de l'autre côté dudit axe essentiellement vertical par rapport au vérin, est relié à une des extrémités du premier ressort, l'autre extrémité dudit premier ressort étant reliée au support qui est solidaire du bras porte-balai, et dans lequel le déplacement du premier bras auxiliaire vers le support est limité par la butée qui est une butée en appui, de sorte que la mise en action du vérin dans l'une ou l'autre direction linéaire génère une rotation du premier bras auxiliaire dans une des deux directions rotatives, le premier bras auxiliaire entraînant le bras porte-balai à l'aide de la butée ou à l'aide du premier ressort.

[0013] Selon une autre forme d'exécution du premier aspect de l'invention, la balayeuse comprend en outre un deuxième ressort, un support qui

est solidaire du bras porte-balai, un deuxième bras auxiliaire, dans laquelle la butée est une butée à ressort, par exemple un poussoir à ressort, le deuxième bras auxiliaire étant pivotable autour du même axe essentiellement vertical que le bras porte-balai et le premier bras auxiliaire mais indépendamment de ceux-ci, le premier ressort étant monté entre le premier et le deuxième bras auxiliaire, la butée à ressort et le premier ressort étant configurés pour être aptes à maintenir les deux bras auxiliaires solidaires l'un de l'autre tant que la butée à ressort n'est pas rompue, le deuxième ressort étant relié par une de ses extrémités à une tige qui est reliée au deuxième bras auxiliaire par un pivot, le deuxième ressort appuyant par sa deuxième extrémité sur le support, le deuxième ressort entourant ladite tige, ladite tige traversant le support et étant pourvue d'un bloc de retenue qui empêche la désolidarisation de ladite tige et du support,

de sorte que :

- 15 • la mise en action du vérin dans l'une ou l'autre direction linéaire génère une rotation du premier bras auxiliaire dans une des deux directions rotatives, le premier bras auxiliaire entraînant le bras porte-balai à l'aide du bloc de retenue ou à l'aide du deuxième ressort,
- 20 • la butée à ressort et le premier ressort sont configurés pour maintenir la solidarité entre les bras auxiliaires lors de la mise en action du bras porte-balai par le vérin,
- 25 • la butée à ressort est configurée pour être rompue par des forces latérales ou frontales d'un niveau prédéfini, exercées sur le bras porte-balai, de sorte que le bras porte balai peut temporairement pivoter par rapport au premier bras auxiliaire, sans forcer le vérin.

[0014] La balayeuse selon la dernière forme d'exécution est avantageusement configurée tel qu'en cas de présence d'une force latérale qui tend à éloigner le bras porte-balai du châssis, le deuxième ressort est comprimé permettant une rotation du bras porte-balai par rapport au premier bras auxiliaire, ce dernier restant immobile, et que ladite compression du deuxième ressort est configurée pour continuer jusqu'à ce qu'elle rompt la butée à ressort, permettant ainsi au premier ressort de tirer le bras porte-balai vers l'arrière.

[0015] Selon une autre forme d'exécution du premier aspect de l'invention, le premier bras auxiliaire comprend une première partie d'un côté de l'axe essentiellement vertical et une deuxième partie de l'autre côté dudit axe essentiellement vertical, la première partie étant reliée au deuxième pivot, la balayeuse comprenant en outre un deuxième bras auxiliaire qui est pivotable autour du même axe essentiellement vertical que le bras porte-balai et le premier bras auxiliaire mais indépendamment de ceux-ci, le premier ressort ainsi que la butée qui est une butée en appui, étant montés entre le deuxième bras auxiliaire et le bras porte-balai, un deuxième ressort étant monté entre la deuxième partie du premier bras auxiliaire et le deuxième bras auxiliaire, le deuxième ressort étant relié par la première de ses deux extrémités à une tige qui s'étend à l'intérieur du deuxième ressort, ladite tige étant reliée au deuxième bras auxiliaire par un pivot, le deuxième ressort s'appuyant par sa deuxième extrémité sur la deuxième partie du premier bras auxiliaire, la tige étant coulissante par rapport au premier bras auxiliaire et la tige comprenant un bloc de retenue qui empêche la désolidarisation de la tige du premier bras auxiliaire, de sorte que :

- la mise en action du vérin dans l'une ou l'autre direction linéaire génère une rotation du premier bras auxiliaire dans une des deux directions rotatives, le premier bras auxiliaire entraînant le bras porte-balai à l'aide de la butée ou à l'aide du premier ressort,
- en cas de présence d'une force latérale qui tend à éloigner le bras porte-balai du châssis :
 - le deuxième ressort est d'abord comprimé, permettant au deuxième bras auxiliaire de pivoter par rapport au premier bras, sans forcer le vérin,
 - quand le deuxième ressort atteint un niveau de compression prédéfini, ce ressort se détend, en tirant le bras porte-balai en arrière.

[0016] La balayeuse selon l'une quelconque des formes d'exécutions précédentes peut comprendre en outre un ressort additionnel monté entre le châssis et une structure déplaçable dans la direction horizontale, ladite structure déplaçable étant reliée à un bras de support, le bras porte-balai et le premier bras auxiliaire étant reliés au bras de support de sorte que :

- le bras porte-balai et le premier bras auxiliaire sont pivotables par rapport au bras de support, autour dudit axe essentiellement vertical,
- le ressort additionnel est configuré pour absorber les chocs frontaux exercés sur le bras porte-balai.

5 **[0017]** Selon une autre forme d'exécution du premier aspect de l'invention, la balayeuse comprend un châssis, au moins trois roues, un moteur de propulsion, une cabine pour le conducteur, un ou plusieurs balais, chaque balai pouvant effectuer une rotation par rapport à une armature montée à l'extrémité d'un bras porte-balai qui s'étend devant et/ou à la périphérie de la
10 cabine, ainsi que des moyens d'aspiration et de collecte de déchets, caractérisée en ce que chacun des bras porte-balai est pourvu d'un mécanisme configuré pour pivoter le bras porte-balai autour d'un axe essentiellement vertical, ledit mécanisme comprenant un vérin linéaire et un premier bras auxiliaire, le vérin étant monté entre deux pivots, un des deux pivots étant relié au châssis et l'autre pivot étant relié au premier bras auxiliaire, le dernier étant pivotable autour du
15 même axe essentiellement vertical que le bras porte-balai mais indépendamment de celui-ci,
la balayeuse comprenant en outre un ressort monté entre le châssis et une structure déplaçable en direction horizontale, ladite structure déplaçable étant
20 reliée à un bras de support, le bras porte-balai et le premier bras auxiliaire étant reliés au bras de support de sorte que :

- le bras porte-balai et le premier bras auxiliaire sont pivotables par rapport au bras de support autour dudit axe essentiellement vertical,
- le ressort est configuré pour absorber les chocs frontaux exercés sur le
25 bras porte-balai.

[0018] Une manière alternative pour décrire un nombre de formes d'exécution du premier aspect de l'invention est la suivante. L'inclusion des repères numériques ne limite pas l'interprétation des termes utilisés. Une première forme d'exécution concerne une balayeuse comprenant un châssis
30 (10), au moins trois roues (5), un moteur de propulsion, une cabine (1) pour le conducteur, une ou plusieurs balais (2), chaque balai pouvant effectuer une rotation par rapport à une armature (19) montée à l'extrémité d'un bras porte-balai (3) qui s'étend devant et/ou à la périphérie de la cabine, ainsi que des

moyens d'aspiration et de collecte de déchets, caractérisée en ce que chacun des bras porte-balai (3) est pourvu d'un mécanisme configuré pour pivoter le bras porte-balai autour d'un axe vertical, ledit mécanisme comprenant un vérin linéaire (54), un premier bras auxiliaire (57), un premier ressort linéaire (59) et un support (60) qui est solidaire du bras porte-balai (3), le vérin (54) étant monté entre deux pivots (55,56), un des deux pivots (55) étant relié au châssis (10) et l'autre pivot (56) étant relié au premier bras auxiliaire (57), le dernier étant pivotable autour du même axe vertical que le bras porte-balai (3) mais indépendamment de celui-ci, et dans lequel un point du premier bras auxiliaire (57) qui se trouve de l'autre côté dudit axe vertical par rapport au vérin (54), est relié à une des extrémités du premier ressort (59), l'autre extrémité dudit premier ressort (59) étant reliée au support (60) qui est solidaire du bras porte-balai (3), et dans lequel le déplacement du premier bras auxiliaire (57) vers le support (60) est limité par une butée (61), de sorte que :

- la mise en action du vérin (54) en l'une ou l'autre direction linéaire génère une rotation du premier bras auxiliaire (57) dans une des deux directions rotatives, le premier bras auxiliaire (57) entraînant le bras porte-balai (3) par l'aide de la butée (61) ou par l'aide du premier ressort (59),
- en cas d'une force extérieure latérale agissant sur le balai (2), le premier ressort (59) permet un pivotement du balai vers le châssis (10), sans pivotement du premier bras auxiliaire (57).

[0019] La balayeuse selon le paragraphe précédent peut comprendre en outre un deuxième ressort (65) monté entre le châssis (10) et une structure (66) déplaçable en direction horizontale, ladite structure déplaçable étant reliée à un deuxième bras auxiliaire (67), le bras porte-balai (3) et le premier bras auxiliaire (57) étant connectés au deuxième bras de sorte que le bras porte-balai (3) et le premier bras auxiliaire (57) sont pivotables par rapport au deuxième bras auxiliaire (67).

[0020] Selon une autre forme d'exécution, la balayeuse de l'invention comprend un châssis (10), au moins trois roues (5), un moteur de propulsion, une cabine (1) pour le conducteur, un ou plusieurs balais (2), chaque balai pouvant effectuer une rotation par rapport à une armature (19) montée à l'extrémité d'un bras porte-balai (3) qui s'étend devant et/ou à la périphérie de la

cabine, ainsi que des moyens d'aspiration et de collecte de déchets, caractérisée en ce que chacun des bras porte-balai (3) est pourvu d'un mécanisme configuré pour pivoter le bras porte-balai autour d'un axe vertical, ledit mécanisme comprenant un vérin linéaire (54), un premier bras auxiliaire (75), un premier
5 ressort (79), un support (81) qui est solidaire du bras porte-balai, un deuxième bras auxiliaire (78), un poussoir à ressort (77), un deuxième ressort (82), le vérin étant monté entre deux pivots (55,56), un pivot étant relié au châssis (10) et l'autre étant relié au premier bras auxiliaire (75), le dernier étant pivotable autour du même axe vertical que le bras porte-balai mais indépendamment de celui-ci,
10 le deuxième bras auxiliaire (78) étant pivotable autour du même axe vertical que le bras porte-balai et le premier bras auxiliaire mais indépendamment de ceux-ci, le poussoir à ressort (77) et le deuxième ressort (82) étant configurés pour être apte à maintenir les deux bras auxiliaires (75,78) solidaires l'un de l'autre tant que le poussoir à ressort (77) n'est pas rompu, le premier ressort (79) étant
15 relié par une de ses extrémités à un axe (85) qui est relié au deuxième bras auxiliaire (78) par un pivot (86), le premier ressort (79) appuyant par sa deuxième extrémité sur le support (81), le premier ressort (79) entourant ledit axe (85), ledit axe (85) traversant le support (81) et étant pourvu d'une butée (80) qui empêche la désolidarisation dudit axe (85) et du support (81), le deuxième ressort (82)
20 étant monté entre le premier et le deuxième bras auxiliaire (75,78),
de sorte que :

- la mise en action du vérin (54) en l'une ou l'autre direction linéaire génère une rotation du premier bras auxiliaire (75) dans une des deux directions rotatives, le premier bras auxiliaire (75) entraînant le bras porte-balai (3)
25 à l'aide de la butée (80) ou à l'aide du premier ressort (79),
- le poussoir à ressort (77) et le deuxième ressort (82) sont configurés pour maintenir la solidarité entre les bras auxiliaires (75,78) lors de la mise en action du bras porte-balai par le vérin (54),
- le poussoir à ressort (77) est configuré pour être rompu par des forces
30 latérales ou frontales d'un certain niveau, exercées sur le bras porte-balai, de sorte que le bras porte balai peut temporairement pivoter par rapport au premier bras auxiliaire (75), sans forcer le vérin (54).

[0021] Selon un deuxième aspect, l'invention est liée à une balayeuse comprenant un châssis, au moins trois roues, un moteur de propulsion, une cabine pour le conducteur, un ou plusieurs balais, chaque balai pouvant effectuer une rotation par rapport à une armature montée à l'extrémité d'un bras porte-balai qui s'étend devant et/ou à la périphérie de la cabine, ainsi que des moyens d'aspiration et de collecte de déchets, dans laquelle chacun des bras porte-balai comprend :

- deux paires de profilés, chaque paire comprenant un profilé supérieur et un profilé inférieur, les profilés supérieurs et inférieurs étant :
 - respectivement reliés au châssis ou à une structure reliée au châssis, par une première paire de pivots, permettant le pivotement des profilés par rapport au châssis autour d'axes horizontaux,
 - respectivement reliés à l'armature du balai, par une deuxième paire de pivots, permettant le pivotement des profilés par rapport à l'armature autour d'axes horizontaux,de sorte que les quatre pivots de chaque paire de profilés forment un parallélogramme déformable, les deux parallélogrammes ayant essentiellement les mêmes dimensions et étant situés dans des plans verticaux parallèles,
 - un vérin monté entre les paires de profilés, le vérin étant configuré pour actionner la déformation desdits parallélogrammes de manière à lever ou baisser le balai dans un plan vertical,
- et dans laquelle le vérin est configuré de telle sorte que lorsque le balai est levé au maximum, le vérin est positionné en dessous des profilés supérieurs desdites paires de profilés,
- caractérisée en ce que :
- les pivots dit inférieurs de chacune des paires de profilés sont disposés en arrière en direction horizontale par rapport aux pivots dit supérieurs
 - chacun des profilés supérieurs et inférieurs de chaque paire de profilés est formé de deux parties droites solidaires l'une de l'autre, une première partie présente du côté de l'armature du balai qui est essentiellement orientée horizontalement quand le balai est levé au maximum, et une deuxième partie

présente du côté du châssis qui est inclinée vers le bas quand le balai est levé au maximum.

Selon une forme d'exécution du deuxième aspect de l'invention, le vérin est un vérin hydraulique comprenant un cylindre relié de manière pivotable au châssis
5 ou à une structure connectée au châssis par un premier pivot et un piston qui est solidaire d'une tige, ladite tige étant reliée de manière pivotable à l'armature du balai par un deuxième pivot, le piston divisant le cylindre en deux compartiments, un premier compartiment présent du côté du châssis et un second compartiment présent du côté du balai, et dans laquelle :

- 10 • le premier pivot du vérin est situé au-dessus desdites premières paires de pivots des profilés,
- le deuxième pivot du vérin est situé entre lesdites deuxièmes paires de pivots des profilés.

[0022] Selon une forme d'exécution spécifique du deuxième aspect
15 de l'invention, le vérin est un vérin hydraulique comprenant un cylindre relié de manière pivotable au châssis ou à une structure reliée au châssis par un premier pivot et un piston qui est solidaire d'une tige, ladite tige étant reliée de manière pivotable à l'armature du balai par un deuxième pivot, le piston divisant le cylindre en deux compartiments, un compartiment présent du côté du châssis et un
20 compartiment présent du côté du balai, dans laquelle le vérin est relié à un réservoir à fluide hydraulique et à une pompe hydraulique et/ou à un accumulateur, et dans laquelle le vérin est configuré de sorte que :

- 25 • pour lever le balai, le compartiment du côté de l'armature est mis sous pression hydraulique, de sorte que le balai est levé par la tige qui tire sur le bras porte-balai,
- pour baisser le balai, la pression dans le compartiment du côté de l'armature est diminuée, de sorte que le poids du bras porte-balai, de l'armature et du balai font descendre le balai.

Selon une forme spécifique, seul le compartiment du côté du balai est relié à
30 ladite pompe. Selon une autre forme, les deux compartiments font partie d'un circuit hydraulique comprenant la pompe, éventuellement un ou plusieurs accumulateurs, et le réservoir.

[0023] Selon un troisième aspect, l'invention est liée à une balayeuse comprenant un châssis, au moins trois roues, un moteur de propulsion, une cabine pour le conducteur, un ou plusieurs balais, chaque balai pouvant effectuer une rotation par rapport à une armature montée à l'extrémité d'un bras porte-balai
5 qui s'étend devant et/ou à la périphérie de la cabine, ainsi que des moyens d'aspiration et de collecte de déchets, lesdits moyens comprenant une turbine d'aspiration, un moteur configuré pour entraîner la turbine, et un filtre pour filtrer l'air aspiré, caractérisée en ce que le filtre est monté en contact direct avec l'entrée de la turbine.

10 **[0024]** Le filtre peut être un filtre cylindrique et dans laquelle le moteur, la turbine et le filtre sont montés de manière coaxiale. L'axe commun du moteur, de la turbine et du filtre peut être orienté transversalement par rapport à la balayeuse.

15 **Brève description des figures**

[0025] La figure 1 représente une vue d'ensemble en perspective d'une balayeuse faisant l'objet de l'invention.

[0026] Les figures 2a-2c représentent des vues schématiques qui montrent de manière conceptuelle un mécanisme pour contrôler le mouvement
20 des balais dans un plan horizontal, selon une première forme d'exécution d'un premier aspect de l'invention.

[0027] Les figures 3a-3c représentent des vues schématiques qui montrent comment le mécanisme présenté à la figure 2 est capable d'absorber les chocs latéraux et/ou frontaux.

25 **[0028]** La figure 4 représente une forme d'exécution d'un mécanisme qui reprend les fonctionnalités démontrées aux figures 2 et 3.

[0029] Les figures 5a et 5b représentent des vues schématiques qui montrent des mécanismes qui ne reprennent que l'une des fonctionnalités antichocs illustrées aux figures 2 et 3.

30 **[0030]** Les figures 6a-6c représentent des vues schématiques qui montrent un mécanisme pour contrôler le mouvement des balais dans un plan horizontal, selon une deuxième forme d'exécution.

[0031] Les figures 7a-7c représentent des vues schématiques qui montrent comment le mécanisme représenté à la figure 6 est capable d'absorber les chocs latéraux et/ou frontaux.

[0032] Les figures 8a et 8b représentent des vues schématiques qui
5 montrent un mécanisme qui reprend les fonctionnalités illustrées aux figures 6 et 7.

[0033] La figure 9 représente le mécanisme de la figure 6, pourvu d'un ressort qui absorbe les chocs frontaux.

[0034] Les figures 10a-10c représentent des vues schématiques qui
10 montrent un mécanisme pour contrôler le mouvement des balais dans un plan horizontal, selon une troisième forme d'exécution.

[0035] Les figures 11a-11c représentent des vues schématiques qui montrent comment le mécanisme représenté à la figure 9 est capable d'absorber les chocs latéraux et/ou frontaux.

15 **[0036]** La figure 12 représente le mécanisme des figures 10 et 11, pourvu d'un ressort qui absorbe les chocs frontaux.

[0037] Les figures 13a et 13b représentent des vues de profil du bras porte-balai et de son mécanisme en position levée et abaissée dans un plan vertical, selon un deuxième aspect de l'invention.

20 **[0038]** La figure 14 représente une disposition de la turbine d'aspiration et du filtre, selon un troisième aspect de l'invention.

Description détaillée de l'invention

[0039] La figure 1 représente une vue générale d'une balayeuse qui
25 forme l'objet de l'invention. On y voit la cabine 1 du conducteur, les balais 2 montés sur les bras porte-balai 3, la bouche d'aspiration 4, les roues 5 du véhicule. Dans le compartiment 6 se trouvent la turbine d'aspiration et un conteneur pour récolter les déchets. La balayeuse comprend également un moteur de propulsion qui peut être un moteur électrique ou toute autre source
30 d'énergie applicable pour ce genre de véhicule. La balayeuse est de préférence un véhicule à quatre roues mais peut de manière générale avoir au moins trois roues.

[0040] Un premier aspect de l'invention concerne un mécanisme qui permet le réglage de la position des balais 2 dans le plan horizontal. Le mécanisme est également capable d'absorber les chocs en cas de présence d'obstacles exerçant une force extérieure dans une ou plusieurs directions. Les figures 2a-2c montrent de manière conceptuelle le fonctionnement du mécanisme selon une première forme d'exécution. A la figure 2a, on voit une vue par le haut du balai de droite 2 de la balayeuse. Le mécanisme qui commande le balai de gauche est le symétrique du mécanisme de droite. Le balai 2 tourne dans une direction 50. Quand le balai est en contact avec le sol, sa rotation génère un couple de réaction 51 sur le balai. Le balai 2 est relié de manière rotative à un bras porte-balai 3 qui peut être construit comme montré à la figure 13, mais qui n'est pas limité à cette forme d'exécution. Le bras porte-balai 3 est pivotable autour d'un axe vertical par un pivot 53. Un vérin linéaire 54, par exemple un vérin électrique, est monté entre un premier pivot 55 qui est fixe vis-à-vis du châssis 10 de la balayeuse et un deuxième pivot 56 qui est fixe vis-à-vis d'un premier bras auxiliaire 57. Un vérin linéaire est un vérin qui peut agir dans deux directions linéaires opposées. Le vérin 54 est donc pivotable au moins autour des axes verticaux par rapport au châssis 10 et par rapport au premier bras auxiliaire 57. Le premier bras auxiliaire 57 est lui-même pivotable par l'intermédiaire d'un pivot 58 qui est coaxial avec le pivot 53, de sorte que le premier bras auxiliaire 57 est pivotable autour du même axe vertical que le bras porte-balai 3, mais indépendamment dudit bras porte-balai 3.

[0041] Dans la forme représentée à la figure 2a, le bras auxiliaire 57 s'étend des deux côtés du pivot 58. Le pivot 56 se trouve d'un côté du pivot 58. Du côté opposé, un point du premier bras auxiliaire 57 est relié à une des extrémités d'un premier ressort linéaire 59 qui est précontraint en traction. L'autre extrémité du ressort 59 est reliée à un support 60 qui est solidaire du bras porte-balai 3. Une butée 61 est montée entre le support 60 et le premier bras auxiliaire 57 de manière à limiter le rapprochement du bras 57 vers le support 60. Puisque le support 60 est solidaire au bras porte-balai 3, le ressort 59 et la butée 61 sont effectivement montés entre le premier bras auxiliaire 57 et le bras porte-balai 3. Un ressort additionnel 65 est monté entre le châssis 10 et un support flottant 66 qui n'est déplaçable qu'en direction horizontale. Ledit support flottant 66 est relié

à un bras de support 67. Le premier bras auxiliaire 57 et le bras porte-balai 3 sont liés au bras de support 67 de sorte que le premier bras 57 et le bras porte-balai 3 sont pivotables (l'un indépendamment de l'autre) par rapport au bras de support 67. Le ressort 59 exerce une force de manière à maintenir le support 60 et le bras
5 57 en butée 61.

[0042] Le fonctionnement du système est expliqué sur base des figures 2b et 2c. La figure 2b représente le résultat d'une commande de l'opérateur pour ramener le balai 2 vers le châssis 10 afin de réduire la largeur de balayage. Pour ce faire, l'opérateur agit à l'aide d'une commande sur le vérin
10 54 de manière à étendre le vérin. Celui-ci va faire pivoter le premier bras auxiliaire 57 dans le sens antihoraire. La butée 61 qui est solidaire dudit bras 57 va pousser l'ensemble porte-balais 3 et balais 2 qui pivote également dans le sens antihoraire. La figure 2c, par rapport à la figure 2a, représente le résultat d'une commande de l'opérateur pour éloigner le balai 2 du châssis 10 afin d'augmenter
15 la largeur de balayage. Pour ce faire, l'opérateur agit à l'aide d'une commande sur le vérin 54 de manière à raccourcir le vérin. Celui-ci va faire pivoter le premier bras auxiliaire 57 dans le sens horaire. Le premier ressort 59 et le couple de réaction 51 du balai 2 vont tirer le bras porte-balai 3 vers l'extérieur.

[0043] La fonction des deux ressorts 59 et 65 est également liée à
20 l'absorption de chocs face à des obstacles rencontrés par le balai 2, tel qu'illustré aux figures 3a à 3c. La figure 3a illustre un obstacle latéral 70 rencontré quand le balai est dans la position de la figure 2c. Cet obstacle va repousser le bras porte-balai 3 et le balai 2 vers le châssis 10, par pivotement forcé du bras porte-balai 3 autour du pivot 53. Pour protéger le vérin 54, c'est le premier ressort 59
25 qui va s'étendre alors que le premier bras auxiliaire 57 reste immobile, pour éviter que le vérin 54 ne soit forcé et le pivot 53 va permettre la rotation du bras porte-balai 3 et du balai 2. Une fois que l'obstacle s'estompe, le premier ressort 59 et le couple de réaction 51 vont ramener le bras porte-balai 3 à sa position initiale sans intervention de l'opérateur.

30 **[0044]** La figure 3b illustre la présence d'un obstacle frontal 71. Cet obstacle va exercer un double effort sur les pivots 53 et 58 : un effort de rotation dans le sens horaire du bras 57 et du support 60 (par l'intermédiaire de la butée 61) et un effort de translation du bras de support 67 régulé par le ressort 65. Ce

mécanisme protège le vérin 54. Le retrait de l'ensemble "bras 57 - bras 67 - bras porte-balais 3" donne le temps à l'opérateur de réagir et d'arrêter sa machine. De préférence, un capteur (non représenté) est placé au niveau du ressort 65. Ce capteur peut commander l'arrêt de la machine si l'opérateur ne réagit pas assez vite.

5
[0045] La figure 3c illustre la présence d'un obstacle 72 à la fois frontal et latéral. Cet obstacle va repousser le bras porte-balai 3 vers l'arrière et aussi le pousser vers le châssis 10. Pour protéger le vérin 54, le ressort 65 va se comprimer pour permettre au bras porte-balai 3 de reculer et le ressort 59 va s'étendre pour permettre au bras porte-balai 3 de rentrer vers le châssis 10. Ce retrait de l'ensemble "bras 57 - bras 67 - porte-balais 3" donne le temps à l'opérateur de réagir et d'arrêter sa machine. De préférence, le capteur déjà décrit peut également commander l'arrêt de la machine si l'opérateur ne réagit pas assez vite.

10
[0046] La figure 4 montre un mécanisme qui reprend les fonctionnalités décrites sur base des figures 2 et 3. Les mêmes repères numériques indiquent les mêmes composants du mécanisme décrit ci-dessus. Le bras porte-balai 3 est construit de manière telle que représentée aux figures 13a et 13b.

15
[0047] L'invention se rapporte également à une balayeuse pourvue d'au moins un des ressorts 59 ou 65. Ces formes d'exécution sont illustrées aux figures 5a et 5b. Dans le mécanisme de la figure 5a, le bras porte-balai 3 et le premier bras auxiliaire sont pivotables par rapport à un bras fixe 68, ce qui ne permet pas l'absorption de chocs frontaux de la manière décrite ci-dessus. Les chocs latéraux seront néanmoins absorbés par l'intervention telle que décrite du premier ressort 59. Dans le mécanisme de la figure 5b, le premier bras auxiliaire 57 est solidaire du bras porte-balai 3, ce qui ne permet pas l'absorption de chocs latéraux de la manière décrite ci-dessus. Les chocs frontaux seront néanmoins absorbés par l'intervention telle que décrite du ressort 65.

20
[0048] Une deuxième forme d'exécution est illustrée aux figures 6 et 7. On voit de nouveau le balai 2 maintenu par le bras porte-balai 3 qui est configuré pour pivoter autour d'un axe vertical au niveau du pivot 53. A nouveau, un vérin linéaire 54 est monté entre les pivots 55 et 56, ce dernier reliant le vérin

54 à un premier bras auxiliaire 75. Une extrémité du bras 75 est connectée au pivot 56, et le bras 75 peut également tourner autour du pivot 76, donc autour du même axe vertical que le bras porte-balai 3, mais indépendamment du bras porte-balai 3. Un poussoir à ressort 77 est fixé à l'autre extrémité du bras

5 auxiliaire 75, de l'autre côté du pivot 76 par rapport au pivot 56. Un deuxième bras auxiliaire 78 possède un pivot 76' permettant une rotation autour du même axe vertical de rotation que le premier bras 75 et le bras porte-balai 3 mais indépendamment de ceux-ci. Le deuxième bras auxiliaire 78 est maintenu en contact avec le poussoir à ressort 77, servant de butée, grâce à l'action du

10 premier ressort 82 reliant les bras 75 et 78. Le premier ressort 82 est précontraint en traction. Une tige 85 est connectée à une de ses extrémités au deuxième bras auxiliaire 78 par un pivot 86 et cette tige 85 traverse un support 81 qui est solidaire du bras porte-balai. La tige 85 peut coulisser par rapport au support 81. La tige 85 est munie d'un deuxième ressort linéaire 79 permettant d'écarter le

15 bras 78 du support 81 et d'un bloc de retenue 80 à son autre extrémité empêchant la désolidarisation du bras 78 et du support 81. La tige 85 s'étend à l'intérieur du deuxième ressort 79 qui est attaché à la tige 85 à proximité du pivot 86 et qui est en appui sur le support 81. La butée obtenue grâce au poussoir à ressort 77 est supprimée dès qu'un effort trop important de rotation dans le sens horaire est

20 appliqué par le bras 78 sur le poussoir à ressort 77. L'axe des pivots 76, 76' et 53 est solidaire du châssis 10, ce qui est symbolisé par la présence d'un bras fixe 83. Le deuxième ressort 79 est légèrement précontraint en compression dans la position de la figure 6a. Le poussoir à ressort peut également être fixé sur le bras auxiliaire 78 tout en conservant la même fonctionnalité.

25 **[0049]** Dans la présente invention, une butée représente une structure comprenant deux parties qui forment une connexion fixe ou non en fonction de la force exercée sur une des parties par rapport à l'autre. Dans sa forme classique, appelée ci-après 'butée en appui', telle que représentée aux figures 2 et 3, les parties de la butée sont montées en appui, de sorte que la

30 connexion fixe est perdue dès que les parties sont soumises à une force qui éloigne les parties l'une par rapport à l'autre. Une autre forme de butée utilisable dans l'invention est une butée à ressort, dans laquelle les deux parties sont déconnectées dès qu'elles sont soumises à une force qui les éloigne l'une de

l'autre, comme pour une butée en appui, et que dans la direction opposée, les parties sont solidaires entre elles, à condition que la force exercée sur une partie par rapport à l'autre reste en dessous d'une valeur prédéfinie, cette valeur étant déterminée par un ressort. Le poussoir à ressort 77 n'est qu'un exemple d'une
5 butée du dernier type.

[0050] La figure 6b, par rapport à la figure 6a, représente le résultat d'une commande de l'opérateur pour ramener le balai 2 vers le châssis 10 afin de réduire la largeur de balayage. Pour ce faire, l'opérateur agit à l'aide d'une commande sur le vérin 54 de manière à étendre le vérin. Celui-ci va faire pivoter
10 le premier bras auxiliaire 75 dans le sens antihoraire. Le deuxième-bras 78 est lui conduit par le poussoir à ressort 77 solidaire du premier bras 75. Le bras porte-balai 3 sera lui poussé par le deuxième ressort 79 qui exerce une force sur le support 81.

[0051] La figure 6c, par rapport à la figure 6a, représente le résultat
15 d'une commande de l'opérateur pour écarter le balai du châssis afin d'augmenter la largeur de balayage. Pour ce faire, l'opérateur agit à l'aide d'une commande sur le vérin 54 de manière à raccourcir le vérin. Celui-ci va faire pivoter le premier bras auxiliaire 75 dans le sens horaire. Le deuxième bras auxiliaire 78 est lui maintenu en contact avec le poussoir à ressort 77 par le ressort 82 reliant les
20 bras 78 et 75. Le bras porte-balai 3 sera tiré par le bloc de retenue 80 qui exerce une force sur le support 81.

[0052] Les figures 7a-7c représentent les réactions du mécanisme commandant le bras porte-balai 3 lorsque des obstacles surviennent, la situation de départ étant représentée par la figure 6c. La figure 7a illustre la présence d'un
25 obstacle latéral 90. Cet obstacle va repousser le bras porte-balai 3 vers le châssis 10. Pour protéger le vérin 54, le poussoir à ressort 77 est configuré pour être déconnecté grâce à la force exercée par l'obstacle. Le deuxième bras auxiliaire 78 va perdre momentanément le contact avec le poussoir à ressort 77, ce qui permet au bras 78, à la tige 85, au support 81 et au bras porte-balai 3 de pivoter
30 indépendamment du premier bras 75. Le premier ressort 82 va lui s'étirer. Une fois que l'obstacle s'estompe, le ressort 82 va ramener le deuxième bras auxiliaire 78 en contact avec le poussoir à ressort 77. Aidé du couple de réaction 51, le deuxième bras 78, en revenant, va tirer, avec la tige 85 et le bloc de retenue 80,

le bras porte-balai 3 vers l'extérieur pour le ramener à sa position initiale sans intervention de l'opérateur.

[0053] La figure 7b illustre le début de la réaction du mécanisme face à la présence d'un obstacle représenté ici par un poteau 91, qui va écarter le bras porte-balai 3 du châssis 10. Pour protéger le vérin 54, c'est le deuxième ressort 79 qui est comprimé par le support 81 pour permettre au bras porte-balai 3 de s'écarter du châssis 10. L'ensemble des bras auxiliaires 75 et 78 restent immobiles. La figure 7c illustre la suite de la réaction du mécanisme. A un moment, la force exercée par le deuxième ressort 79 comprimé sur le deuxième bras auxiliaire 78 va rompre le poussoir à ressort 77 et donc désolidariser les bras 75 et 78, permettant au deuxième bras 78 de pivoter vers l'arrière pendant que le premier bras 75 reste immobile. Le bras porte-balai 3 est ainsi ramené suffisamment en arrière pour protéger le mécanisme de tout dégât. Un capteur (non-représenté) peut être placé au niveau du poussoir à ressort 77. Ce capteur peut commander l'arrêt de la machine si l'opérateur ne réagit pas assez vite. Pour remettre le bras porte-balai 3 en position de travail, l'opérateur devra manuellement le faire pivoter vers le châssis 10. Le bras porte-balai 3 tirera avec lui le deuxième bras 78. Une fois que celui-ci aura dépassé le poussoir à ressort 77, le mécanisme sera à nouveau opérationnel.

[0054] Les figures 8a et 8b montrent un mécanisme qui reprend les fonctionnalités illustrées aux figures 6 et 7. Les deux situations montrées aux figures 8a et 8b correspondent aux situations représentées aux figures 7b et 7c. Le vérin 54 n'y est pas représenté. On voit que les bras auxiliaires 75 et 78 sont différents, mais que la fonctionnalité décrite ci-dessus est bien reprise par le mécanisme montré. On voit aussi que le poussoir 77 à ressort sert de butée au bras 75 et 78 en exerçant une force verticale. Enfin, on voit que la tige 85 qui est entourée par le deuxième ressort 79 n'est pas solidaire du deuxième bras 78 mais que cette tige est pivotable par rapport au deuxième bras via le pivot 86. Le mécanisme décrit ci-dessus sur base des figures 6 à 8 peut être combiné sur la même machine avec l'un des mécanismes montrés aux figures 2 à 5.

[0055] Les figures 9a et 9b représentent la forme d'exécution des figures 6 et 7, pourvue d'un ressort additionnel 65 entre le châssis 10 et un support flottant 66 qui n'est déplaçable qu'en direction horizontale et sur lequel

un bras de support 83' est fixé. Le premier bras auxiliaire 75, le deuxième bras auxiliaire 78 et le bras porte-balai 3 sont liés au bras de support 83' de sorte que le premier bras 75, le deuxième bras et le bras porte-balai 3 sont pivotables (l'un indépendamment de l'autre) par rapport au bras de support 83'. La fonctionnalité
5 du ressort 65 est la même que pour la forme des figures 2 et 3, notamment l'absorption de chocs frontaux et de chocs à la fois frontaux et latéraux. Comme illustré à la figure 9b, un obstacle frontal 92 va exercer un double effort sur les pivots 53, 76 et 76' : un effort de rotation dans le sens horaire des bras 75, 80 et 78 et un effort de translation du bras 83' régulé par le ressort 65. Ce mécanisme
10 protège le vérin 54. Le retrait de l'ensemble "bras 75 - bras 80/78 - bras porte-balais 3" donne le temps à l'opérateur de réagir et d'arrêter sa machine. De préférence, un capteur (non représenté) est placé au niveau du ressort 65. Ce capteur peut commander l'arrêt de la machine si l'opérateur ne réagit pas assez vite.

15 **[0056]** La forme d'exécution montrée aux figures 9a et 9b est également capable d'absorber des chocs générés par un obstacle à la fois frontal et latéral tel que l'obstacle 72 montré à la figure 3c. Cet obstacle va repousser le bras porte-balai 3 vers l'arrière mais aussi le pousser vers le châssis 10. Pour protéger le vérin 54, le ressort 65 va se comprimer pour permettre au bras porte-
20 balai 3 de reculer. Le poussoir à ressort 77 permet au ressort 82 de s'étendre pour permettre au bras porte-balai 3 de rentrer vers le châssis 10. Ce retrait de l'ensemble "bras 75 - bras 78 - porte-balais 3" donne le temps à l'opérateur de réagir et d'arrêter sa machine. De préférence, le capteur déjà décrit peut également commander l'arrêt de la machine si l'opérateur ne réagit pas assez
25 vite.

[0057] Aux figures 10 et 11, une troisième forme d'exécution est représentée d'un mécanisme selon l'invention qui permet le réglage de la position des balais 2 dans le plan horizontal. On voit de nouveau le balai 2 maintenu par le bras porte-balai 3 qui est configuré pour pivoter autour d'un axe vertical au
30 niveau du pivot 53. Comme précédemment, les directions de la rotation du balai 2 et de la force de réaction sont indiquées par les références 50 et 51. A nouveau, un vérin linéaire 54 est monté entre les pivots 55 et 56, ce dernier reliant le vérin 54 à un premier bras auxiliaire 110. Le bras 110 comprend deux parties 110a et

110b solidaires reliées entre elles au niveau d'un pivot 111 qui est coaxial avec le pivot 53. En d'autres mots, le bras 110 peut pivoter autour du même axe vertical que le bras porte-balai 3, mais indépendamment dudit bras porte-balai 3. La première partie 110a est reliée au pivot 56. On a prévu un deuxième bras

5 auxiliaire 112 qui est pivotable via un pivot 113 qui est coaxial avec les pivots 53 et 111. Le deuxième bras 112 est donc pivotable autour du même axe vertical que le premier bras auxiliaire 110 et le bras porte-balai 3 mais indépendamment de ceux-ci. Dans la forme représentée à la figure 10, le deuxième bras auxiliaire 112 comprend une partie principale 112a et une partie transversale 112b. Une

10 butée en appui 114 est montée entre la partie principale 112a et le bras porte-balai 3. Une extrémité de la partie transversale 112b est reliée au bras porte-balai 3 par un premier ressort linéaire 115, précontraint en traction. L'autre extrémité de la partie transversale 112b est connectée à une tige 116 par un pivot 117. La tige 116 se trouve à l'intérieur d'un deuxième ressort linéaire 118 dont une

15 extrémité est attachée à la tige 116 à proximité du pivot 117 et l'autre extrémité est en appui sur la deuxième partie 110b du premier bras auxiliaire 110. Le deuxième ressort 118 est précontraint en compression. La tige 116 est montée de manière coulissante par rapport à la deuxième partie 110b du premier bras 110 et elle est pourvue d'un bloc de retenue 119 qui limite le mouvement de la

20 tige 116 par rapport à ladite deuxième partie 110b du premier bras. L'axe des pivots 53, 111 et 113 est solidaire du châssis 10, ce qui est symbolisé par la présence d'un bras fixe 120. Selon une forme d'exécution équivalente, le deuxième bras 112 peut comprendre une seule partie, notamment la partie 112a, reliée directement à la tige 116 et au ressort 115.

25 **[0058]** La figure 10b, par rapport à la figure 10a, représente le résultat d'une commande de l'opérateur pour ramener le balai 2 vers le châssis 10 afin de réduire la largeur de balayage. Pour ce faire, l'opérateur agit à l'aide d'une commande sur le vérin 54 de manière à étendre le vérin. Celui-ci va faire pivoter le premier bras auxiliaire 110 dans le sens antihoraire. Le premier bras 110 va

30 pousser le deuxième bras 112 via le deuxième ressort 118. Le deuxième bras 112 va à son tour pousser le bras porte-balai 3 via la butée 114.

[0059] La figure 10c, par rapport à la figure 10a, représente le résultat d'une commande de l'opérateur pour écarter le balai 2 du châssis 10 afin

d'augmenter la largeur de balayage. Pour ce faire, l'opérateur agit à l'aide d'une commande sur le vérin 54 de manière à raccourcir le vérin. Celui-ci va faire pivoter le premier bras auxiliaire 110 dans le sens horaire. Le premier bras auxiliaire 110 va tirer vers lui le deuxième bras auxiliaire 112 via la tige 116 à l'intérieur du deuxième ressort 118, et son bloc de retenue 119. Le premier ressort 115 exerce une force de traction qui a l'effet de tirer le bras porte-balai 3 vers l'extérieur, aidé par le couple de réaction 51. Lors de ce mouvement, la position du bras porte-balai 3 par rapport au deuxième bras auxiliaire 112 est maintenue par la butée 114.

10 **[0060]** Les figures 11a-11c représentent les réactions du mécanisme commandant le bras porte-balai 3 lorsque des obstacles surviennent, à partir de la situation représentée à la figure 10a. La figure 11a illustre la présence d'un obstacle latéral 90. Cet obstacle va repousser le bras porte-balai 3 vers le châssis 10. Le bras porte-balai 3 va pivoter dans le sens contraire par rapport à l'obstacle, en dégageant la butée 114 et en étendant le ressort 115. Les bras auxiliaires 110 et 112 restent immobiles, de manière à protéger le vérin 54. Une fois que l'obstacle s'estompe, le ressort 115 ramène le bras porte-balai 3 en butée 114, sans intervention de l'opérateur.

20 **[0061]** La figure 11b illustre le début de la réaction du mécanisme face à la présence d'un obstacle, représenté ici par un poteau 91, qui va écartier le bras porte-balai 3 du châssis 10. Le bras porte-balai 3, via la butée 114, va faire pivoter le deuxième bras auxiliaire 112 en arrière. Ce mouvement est possible par la présence du pivot 117 entre le deuxième bras 112 et la tige 116 à l'intérieur du deuxième ressort 118. Le premier bras auxiliaire 110 reste immobile puisqu'il n'y a pas de mise en action du vérin 54. Par conséquent, le pivotement du deuxième bras 112 va comprimer le ressort 118, comme illustré à la figure 11b. L'angle augmentant (fig. 11c), le ressort 118 va dépasser son point minimum et se détendre en tirant le deuxième bras 112 en arrière. Grâce au premier ressort 115, le bras porte-balai 3 va le suivre et se dégager de l'obstacle.

30 Le bras porte-balai 3 est ainsi ramené suffisamment en arrière pour protéger le mécanisme de tout dégât. Une fois l'obstacle disparu, l'opérateur ramènera vers l'avant le bras porte-balai 3. Le ressort 118 se comprimera au début et se

retendra une fois dépassé sa position minimale. Le mécanisme sera à nouveau opérationnel.

[0062] Les figures 12a et 12b représentent la forme d'exécution des figures 10 et 11, pourvue d'un ressort additionnel 65 entre le châssis 10 et un support flottant 66 qui n'est déplaçable qu'en direction horizontale et sur lequel un bras de support 120' est fixé. Le premier bras auxiliaire 110, le deuxième bras auxiliaire 112 et le bras porte-balai 3 sont liés au bras de support 120' de sorte que le premier bras 110, le deuxième bras 112 et le bras porte-balai 3 sont pivotables (l'un indépendamment de l'autre) par rapport au bras de support 120'. La fonctionnalité du ressort 65 est la même que pour la forme des figures 2, 3 et 9, notamment l'absorption de chocs frontaux et de chocs à la fois frontaux et latéraux. Comme illustré à la figure 12b, un obstacle frontal 92 va exercer un double effort sur les pivots 53, 111 et 113 : un effort de rotation dans le sens horaire des bras 110 et 112 et un effort de translation du bras 120' régulé par le ressort 65. Ce mécanisme protège le vérin 54. Le retrait de l'ensemble "bras 110 - bras 112 - bras porte-balais 3" donne le temps à l'opérateur de réagir et d'arrêter sa machine. De préférence, un capteur (non représenté) est placé au niveau du ressort 65. Ce capteur peut commander l'arrêt de la machine si l'opérateur ne réagit pas assez vite.

[0063] La forme d'exécution montrée aux figures 12a et 12b est également capable d'absorber des chocs générés par un obstacle à la fois frontal et latéral tel que l'obstacle 72 montré à la figure 3c. Cet obstacle va repousser le bras porte-balai 3 vers l'arrière mais aussi le pousser vers le châssis 10. Pour protéger le vérin 54, le ressort 65 va se comprimer pour permettre au bras porte-balai 3 de reculer. Le ressort 115 va s'étendre pour permettre au bras porte-balai 3 de rentrer vers le châssis 10. Ce retrait de l'ensemble "bras 110 - bras 112 - porte-balais 3" donne le temps à l'opérateur de réagir et d'arrêter sa machine. De préférence, le capteur déjà décrit peut également commander l'arrêt de la machine si l'opérateur ne réagit pas assez vite.

[0064] Un élément en commun entre les formes d'exécution décrites ci-dessus est la présence d'un premier bras auxiliaire (57,75,110), un premier ressort (59,82,115) de préférence un ressort linéaire précontraint en traction et une butée (61,77,114). Le premier bras auxiliaire peut avoir différentes formes

selon la forme de l'exécution. Indépendamment de la forme d'exécution, le premier bras auxiliaire est relié au bras porte-balai 3 par le premier ressort linéaire et par la butée qui peut prendre la forme d'une butée en appui ou d'une butée à ressort, par exemple un poussoir à ressort. Le premier ressort et la butée
5 sont configurés pour maintenir une position constante du bras porte-balai par rapport au premier bras auxiliaire lors de la mise en action du vérin 54 dans l'une ou l'autre direction linéaire, ladite mise en action générant une rotation de l'ensemble du premier bras auxiliaire et du bras porte-balai dans une des deux directions rotatives autour d'un axe essentiellement vertical. Dans le cas d'une
10 force extérieure latérale qui pousse le bras porte-balai vers l'intérieur de la balayeuse, le premier ressort va permettre un pivotement du balai vers le châssis, sans pivotement du premier bras auxiliaire, de manière à éviter que le vérin 54 soit forcé. Dans un nombre de formes d'exécution, le système comprend en outre un deuxième bras auxiliaire (78,112) et un deuxième ressort (79,118), de
15 préférence un ressort linéaire précontraint en compression, configurés pour permettre l'absorption de forces latérales qui tendent à éloigner le bras porte-balai du châssis de la balayeuse, sans forcer le vérin 54. Le ressort 65 et le support flottant 66 peuvent être ajoutés à n'importe quelle forme d'exécution selon l'invention, pour l'absorption de chocs frontaux et de chocs à la fois frontaux
20 et latéraux.

[0065] Le terme 'pivot' est utilisé plusieurs fois dans cette description. Les pivots 53, 58, 76, 76', 111 et 113 sont des pivots qui permettent la rotation des éléments respectifs, notamment le bras porte-balai 3, le premier bras auxiliaire (57, 75, 110) et le deuxième bras auxiliaire (78, 112) autour d'un axe
25 essentiellement vertical. L'invention n'exclut néanmoins pas des formes d'exécution dans lesquelles cet axe serait libre de pivoter de manière limitée autour d'un ou plusieurs axes transversaux par rapport à l'axe essentiellement vertical, ni des formes d'exécution dans lesquelles les éléments cités ci-dessus auraient un degré de flexibilité de mouvement par rapport à l'axe essentiellement
30 vertical. Un ou plusieurs des pivots 55, 56, 86 et 117 peuvent être réalisés comme des pivots permettant une rotation autour d'un axe essentiellement vertical, ou comme des joints universels, c'est-à-dire des pivots permettant une rotation autour de plusieurs axes.

[0066] Selon un deuxième aspect de l'invention, les bras porte-balai 3 dans une balayeuse selon l'invention sont construits de telle manière qu'illustrée aux figures 13a et 13b, qui représentent un desdits bras porte-balai dans ses deux positions extrêmes : abaissé au maximum (fig. 13a) et levé au maximum (fig. 13b) par rapport au plancher 9 de la cabine 1. On voit que le bras porte-balai est formé par deux paires de profilés, chacune des paires comprenant un profilé supérieur 11 et un profilé inférieur 12. A une extrémité, les profilés de chaque paire sont reliés de manière pivotable au châssis 10 de la balayeuse par des pivots 15 et 16. A l'autre extrémité, les profilés de chaque paire sont reliés de manière pivotable par des pivots 17 et 18 à une armature 19 qui maintient le balai 2. Le balai 2 peut tourner autour de son axe central par rapport à ladite armature 19 qui comprend un moteur électrique pour actionner la rotation du balai. Les pivots 15, 16, 17, 18 de chaque paire de profilés forment deux parallélogrammes de mêmes dimensions et qui sont déformables dans deux plans verticaux parallèles, de sorte que la déformation de ces parallélogrammes actionne le déplacement du balai 2 dans le plan vertical. La déformation des parallélogrammes est actionnée par le poids propre du bras porte-balai 3 et par un vérin 25 qui est relié de manière pivotable d'un côté au châssis 10 par un premier pivot 27 et de l'autre côté à l'armature 19 du balai par un deuxième pivot 28. Le parallélogramme a pour avantage de maintenir constante la position relative de la brosse par rapport au sol. Dans la forme d'exécution représentée aux figures, le vérin 25 est un vérin hydraulique. D'autres types de vérins tel que des vérins électriques sont également utilisables.

[0067] Quand le balai 2 est levé au maximum (fig. 13b), le vérin 25 ne dépasse pas la hauteur des profilés supérieurs 11. Cette construction est donc relativement compacte dans la direction verticale, ce qui permet de baisser le niveau du plancher 9 de la cabine comparé aux balayeuses existantes. Ceci permet donc de construire une cabine plus volumineuse sans changer la hauteur de la machine. Dans la forme d'exécution représentée à la figure 2, le pivot 27 qui relie le vérin 25 au châssis 10 se trouve au-dessus des pivots 15 et 16 de chaque paire de profilés. Le pivot 28 qui relie le vérin 25 à l'armature 19 du balai se trouve entre les pivots 17 et 18 de chaque paire de profilés (vu en direction verticale). De plus, ainsi que représenté à la figure 2b (en position du balai levé

au maximum), les profilés comprennent une partie horizontale 35 en direction du balai et une partie inclinée vers le bas 36 en direction du châssis 10, de sorte que les pivots 15 et 16 se trouvent en dessous des pivots 17 et 18. Cette construction permet au vérin 25 de rester essentiellement au milieu des 4 profilés sur la
5 majorité du trajet du balai.

[0068] Toujours tel que représenté à la figure 13, les pivots inférieurs 16 et 18 sont en arrière en direction horizontale respectivement par rapport aux pivots supérieurs 15 et 17. Cette construction permet un débattement vers le bas plus important du balai comparé au cas où les pivots 15-16 et 17-18 se trouvent
10 sur de mêmes lignes verticales.

[0069] De préférence, les profilés 11 et 12 ont une section telle qu'illustrée par la vue en coupe représentée à la figure 13a. La section des profilés est en forme d'équerre. Les profilés supérieurs 11 de chaque paire sont montés de sorte que l'espace ouvert de l'équerre est dirigé vers le bas, ce qui
15 permet aux profilés inférieurs 12 de s'emboîter dans ledit espace ouvert des profilés supérieurs 11. D'autres formes de sections emboîtables des profilés sont envisageables. Cette configuration augmente le débattement possible des balais. Cela permet également de réduire l'encombrement (ou la hauteur) verticale du parallélogramme.

[0070] Avantageusement, quand le vérin 25 est un vérin hydraulique, le vérin est actionné de la manière suivante : le vérin comprend un cylindre 40 et un piston 41, le cylindre étant relié de manière pivotable au châssis 10 par un premier pivot 27, le piston 41 étant solidaire d'une tige 42 qui est reliée de
20 manière pivotable à l'armature 19 du balai par un deuxième pivot 28. Le piston divise donc le cylindre en deux compartiments, un compartiment présent du côté du châssis 10 et un compartiment présent du côté du balai 2.

[0071] La balayeuse comprend des moyens de mise sous pression hydraulique du vérin 25. Comme connu de l'état de la technique, ces moyens peuvent comprendre une pompe hydraulique, un ou plusieurs accumulateurs
30 hydrauliques et un réservoir à fluide hydraulique. Selon une première forme d'exécution, seul le compartiment présent du côté du balai 2 est relié au réservoir par la pompe et/ou par un accumulateur. Pour lever le bras porte-balai 3, ce compartiment est mis sous pression. Pour abaisser le bras, la pression dans ce

compartiment est diminuée de sorte que le poids du bras porte-balai 3 fait descendre le bras. Quand les balais sont en contact avec le sol, la pression est maintenue à un niveau qui empêche que le poids complet des bras n'appuie sur les balais, ce qui accentuerait l'usure des balais. Selon une autre forme
5 d'exécution, les deux compartiments sont inclus dans un circuit hydraulique. Le deuxième compartiment (côté châssis) est, dans ce cas, connectée au retour du réservoir pour avoir une légère pression qui peut stabiliser les mouvements du vérin.

[0072] Dans chacune des formes d'exécution décrites ci-dessus, la
10 tige 42 du vérin 25 va tirer le bras 3 vers le haut quand la pression est augmentée au compartiment du vérin 25 du côté du balai. Ce mode de fonctionnement permet un réglage efficace de la force exercée par le balai 2 sur le sol. Plus particulièrement, le réglage permet à ladite force de rester stable même quand la balayeuse opère en terrain irrégulier. Un système de réglage automatique est de
15 préférence prévu pour régler la pression dans les compartiments en fonction d'une pression prédéterminée que les balais doivent exercer sur le sol.

[0073] Au lieu d'être relié directement au châssis 10 par les pivots 15
et 16 (pour les profilés) et 27 (pour le vérin), le bras porte balai 3 décrit ci-dessus pourrait être relié à une structure qui est elle-même connectée au châssis de
20 manière pivotable ou autre, par exemple comme illustré aux figures 2 à 12.

[0074] Un troisième aspect de l'invention est lié à la disposition de
la turbine d'aspiration de déchets et du filtre de l'air aspiré. La figure 14 montre une vue de droite et une vue de profil de la disposition selon ce troisième aspect. Cette disposition est installée à l'intérieur du compartiment 6 montré à la figure 1.
25 A la vue de profil, l'avant 100 et l'arrière 101 de la balayeuse sont indiqués. On voit sur la vue de droite que la disposition comprend une turbine d'aspiration de déchets 102, un moteur 103 par exemple électrique qui entraîne la turbine et qui est monté sur l'axe de la turbine, et un filtre 104 monté en contact direct avec l'entrée de la turbine.

30 **[0075]** De préférence et tel que montré à la figure 14, le filtre est un filtre cylindrique qui est monté de manière coaxiale avec le moteur et la turbine, l'ensemble étant orienté transversalement par rapport à la balayeuse. On voit également la bouche d'aspiration 4 par laquelle les déchets sont aspirés vers une

cuve 105 dans laquelle les déchets sont récoltés. Les déchets passent par un tuyau 106 avant d'arriver dans la cuve 105. L'air aspiré passe de la cuve 105 dans le filtre cylindrique 104 par une entrée latérale 107, puis vers le centre du filtre 104 à travers une couche cylindrique 108 de matériaux filtrants qui
5 retiennent la poussière et d'autres particules. L'air filtré est ensuite aspiré par la turbine 102 qui l'éjecte finalement par un tuyau d'échappement 109. La disposition du moteur 103, de la turbine 102 et du filtre 104 qui est en contact direct avec la turbine est avantageux vis-à-vis des balayeuses existantes. Cette disposition est compacte. De plus, cette disposition permet d'optimiser les pertes
10 de charge et d'obtenir une très bonne efficacité d'aspiration avec une consommation d'énergie faible.

[0076] L'invention se rapporte à une balayeuse selon chacun des trois aspects décrits ci-dessus, de manière indépendante l'un de l'autre. L'invention couvre également chaque combinaison de ces trois aspects.

REVENDICATIONS

1. Balayeuse comprenant un châssis (10), au moins trois
roues (5), un moteur de propulsion, une cabine (1) pour le conducteur, un ou
5 plusieurs balais (2), chaque balai pouvant effectuer une rotation par rapport à
une armature (19) montée à l'extrémité d'un bras porte-balai (3) qui s'étend
devant et/ou à la périphérie de la cabine, ainsi que des moyens d'aspiration et de
collecte de déchets, caractérisée en ce que :

- 10 • chacun des bras porte-balai (3) est pourvu d'un mécanisme configuré pour
pivoter le bras porte-balai autour d'un axe essentiellement vertical, ledit
mécanisme comprenant un vérin linéaire (54) et un premier bras auxiliaire
(57, 75, 110), le vérin (54) étant monté entre deux pivots (55, 56), un des
deux pivots (55) étant relié au châssis (10) et l'autre pivot (56) étant relié
au premier bras auxiliaire (57, 75, 110), le dernier étant pivotable autour
15 du même axe essentiellement vertical que le bras porte-balai (3) mais
indépendamment de celui-ci,
- le premier bras auxiliaire (57, 75, 110) et le bras porte-balai (3) sont reliés
entre eux au moins par un premier ressort (59, 82, 115) et par une butée
(61, 77, 114), configurés pour maintenir une position constante du bras
20 porte-balai (3) par rapport au premier bras auxiliaire lors de la mise en
action du vérin (54) dans l'une ou l'autre direction linéaire, ladite mise en
action générant une rotation de l'ensemble du premier bras auxiliaire (57,
75, 110) et du bras porte-balai (3) dans une des deux directions rotatives,
- en cas de présence d'une force extérieure latérale agissant sur le balai
25 (2), le poussant vers l'intérieur de la balayeuse, le premier ressort (59, 82,
115) permet un pivotement du bras porte-balai (3) vers le châssis (10),
sans pivotement du premier bras auxiliaire (57).

2. La balayeuse selon la revendication 1, comprenant un
30 support (60) qui est solidaire du bras porte-balai (3), et dans lequel un point du
premier bras auxiliaire (57) qui se trouve de l'autre côté dudit axe essentiellement
vertical par rapport au vérin (54), est relié à une des extrémités du premier ressort
(59), l'autre extrémité dudit premier ressort (59) étant reliée au support (60) qui

est solidaire du bras porte-balai (3), et dans lequel le déplacement du premier bras auxiliaire (57) vers le support (60) est limité par la butée (61) qui est une butée en appui, de sorte que la mise en action du vérin (54) dans l'une ou l'autre direction linéaire génère une rotation du premier bras auxiliaire (57) dans une des
5 deux directions rotatives, le premier bras auxiliaire (57) entraînant le bras porte-balai (3) à l'aide de la butée (61) ou à l'aide du premier ressort (59).

3. La balayeuse selon la revendication 1 comprenant en outre un deuxième ressort (79), un support (81) qui est solidaire du bras porte-balai (3), un deuxième bras auxiliaire (78), et dans laquelle la butée (77) est une
10 butée à ressort, le deuxième bras auxiliaire (78) étant pivotable autour du même axe essentiellement vertical que le bras porte-balai (3) et le premier bras auxiliaire (75) mais indépendamment de ceux-ci, le premier ressort (82) étant monté entre le premier et le deuxième bras auxiliaire (75,78), la butée à ressort
15 (77) et le premier ressort (82) étant configurés pour être aptes à maintenir les deux bras auxiliaires (75,78) solidaires l'un de l'autre tant que la butée à ressort (77) n'est pas rompue, le deuxième ressort (79) étant relié par une de ses extrémités à une tige (85) qui est reliée au deuxième bras auxiliaire (78) par un pivot (86), le deuxième ressort (79) appuyant par sa deuxième extrémité sur le
20 support (81), le deuxième ressort (79) entourant ladite tige (85), ladite tige (85) traversant le support (81) et étant pourvue d'un bloc de retenue (80) qui empêche la désolidarisation de ladite tige (85) et du support (81),
de sorte que :

- la mise en action du vérin (54) dans l'une ou l'autre direction linéaire
25 génère une rotation du premier bras auxiliaire (75) dans une des deux directions rotatives, le premier bras auxiliaire (75) entraînant le bras porte-balai (3) à l'aide du bloc de retenue (80) ou à l'aide du deuxième ressort (79),
- la butée à ressort (77) et le premier ressort (82) sont configurés pour
30 maintenir la solidarité entre les bras auxiliaires (75,78) lors de la mise en action du bras porte-balai par le vérin (54),
- la butée à ressort (77) est configurée pour être rompue par des forces latérales ou frontales d'un niveau prédéfini, exercées sur le bras porte-

balai (3), de sorte que le bras porte balai peut temporairement pivoter par rapport au premier bras auxiliaire (75), sans forcer le vérin (54).

4. La balayeuse selon la revendication 3, dans laquelle en cas de présence d'une force latérale qui tend à éloigner le bras porte-balai (3) du châssis (10), le deuxième ressort (79) est comprimé permettant une rotation du bras porte-balai par rapport au premier bras auxiliaire (75), ce dernier restant immobile, et dans laquelle ladite compression du deuxième ressort (79) est configurée pour continuer jusqu'à ce qu'elle rompt la butée à ressort (77), permettant ainsi au premier ressort (82) de tirer le bras porte-balai (3) vers l'arrière.

5. La balayeuse selon l'une des revendications 3 et 4, dans laquelle la butée est un poussoir à ressort (77).

15

6. La balayeuse selon la revendication 1, dans laquelle le premier bras auxiliaire (110) comprend une première partie (110a) d'un côté de l'axe essentiellement vertical et une deuxième partie (110b) de l'autre côté dudit axe essentiellement vertical, la première partie (110a) étant reliée au deuxième pivot (56), la balayeuse comprenant en outre un deuxième bras auxiliaire (112) qui est pivotable autour du même axe essentiellement vertical que le bras porte-balai (3) et le premier bras auxiliaire (110) mais indépendamment de ceux-ci, le premier ressort (115) ainsi que la butée (114) qui est une butée en appui, étant montés entre le deuxième bras auxiliaire (112) et le bras porte-balai (3), un deuxième ressort (118) étant monté entre la deuxième partie (110b) du premier bras auxiliaire et le deuxième bras auxiliaire (112), le deuxième ressort (118) étant relié par la première de ses deux extrémités à une tige (116) qui s'étend à l'intérieur du deuxième ressort (118), ladite tige (116) étant reliée au deuxième bras auxiliaire (112) par un pivot (117), le deuxième ressort s'appuyant par sa deuxième extrémité sur la deuxième partie (110b) du premier bras auxiliaire, la tige (116) étant coulissante par rapport au premier bras auxiliaire (110) et la tige (116) comprenant un bloc de retenue (119) qui empêche la désolidarisation de la tige du premier bras auxiliaire (110), de sorte que :

- la mise en action du vérin (54) dans l'une ou l'autre direction linéaire génère une rotation du premier bras auxiliaire (110) dans une des deux directions rotatives, le premier bras auxiliaire (110) entraînant le bras porte-balai (3) à l'aide de la butée (114) ou à l'aide du premier ressort (115),
- en cas de présence d'une force latérale qui tend à éloigner le bras porte-balai (3) du châssis (10) :
 - le deuxième ressort (118) est d'abord comprimé, permettant au deuxième bras auxiliaire (112) de pivoter par rapport au premier bras (110), sans forcer le vérin (54),
 - quand le deuxième ressort (118) atteint un niveau de compression prédéfini, ce ressort se détend, en tirant le bras porte-balai (3) en arrière.

7. La balayeuse selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre un ressort additionnel (65) monté entre le châssis (10) et une structure (66) déplaçable dans la direction horizontale, ladite structure déplaçable étant reliée à un bras de support (67, 83', 120'), le bras porte-balai (3) et le premier bras auxiliaire (57, 75, 110) étant reliés au bras de support de sorte que :

- le bras porte-balai (3) et le premier bras auxiliaire (57, 75, 110) sont pivotables par rapport au bras de support (67, 83', 120'), autour dudit axe essentiellement vertical,
- le ressort additionnel (65) est configuré pour absorber les chocs frontaux exercés sur le bras porte-balai (3).

8. Balayeuse comprenant un châssis (10), au moins trois roues (5), un moteur de propulsion, une cabine (1) pour le conducteur, un ou plusieurs balais (2), chaque balai pouvant effectuer une rotation par rapport à une armature (19) montée à l'extrémité d'un bras porte-balai (3) qui s'étend devant et/ou à la périphérie de la cabine, ainsi que des moyens d'aspiration et de collecte de déchets, caractérisée en ce que chacun des bras porte-balai (3) est pourvu d'un mécanisme configuré pour pivoter le bras porte-balai autour d'un axe

essentiellement vertical, ledit mécanisme comprenant un vérin linéaire (54) et un premier bras auxiliaire (57, 75, 110), le vérin (54) étant monté entre deux pivots (55, 56), un des deux pivots (55) étant relié au châssis (10) et l'autre pivot (56) étant relié au premier bras auxiliaire (57, 75, 110), le dernier étant pivotable
5 autour du même axe essentiellement vertical que le bras porte-balai (3) mais indépendamment de celui-ci,

la balayeuse comprenant en outre un ressort (65) monté entre le châssis (10) et une structure (66) déplaçable en direction horizontale, ladite structure déplaçable étant reliée à un bras de support (67, 83', 120'), le bras porte-balai (3) et le
10 premier bras auxiliaire (57, 75, 110) étant reliés au bras de support de sorte que :

- le bras porte-balai (3) et le premier bras auxiliaire (57, 75, 110) sont pivotables par rapport au bras de support (67, 83', 120') autour dudit axe essentiellement vertical,
- le ressort (65) est configuré pour absorber les chocs frontaux exercés sur
15 le bras porte-balai (3).

9. Balayeuse comprenant un châssis (10), au moins trois roues (5), un moteur de propulsion, une cabine (1) pour le conducteur, un ou plusieurs balais (2), chaque balai pouvant effectuer une rotation par rapport à
20 une armature (19) montée à l'extrémité d'un bras porte-balai (3) qui s'étend devant et/ou à la périphérie de la cabine, ainsi que des moyens d'aspiration et de collecte de déchets, dans laquelle chacun des bras porte-balai (3) comprend :

- deux paires de profilés, chaque paire comprenant un profilé supérieur (11) et un profilé inférieur (12), les profilés supérieurs et inférieurs étant :
25
 - respectivement reliés au châssis ou à une structure reliée au châssis, par une première paire de pivots (15, 16), permettant le pivotement des profilés par rapport au châssis (10) autour d'axes horizontaux,
 - respectivement reliés à l'armature (19) du balai (2), par une
30 deuxième paire de pivots (17, 18), permettant le pivotement des profilés par rapport à l'armature (19) autour d'axes horizontaux, de sorte que les quatre pivots (15, 16, 17, 18) de chaque paire de profilés forment un parallélogramme déformable, les deux

parallélogrammes ayant essentiellement les mêmes dimensions et étant situés dans des plans verticaux parallèles,

- un vérin (25) monté entre les paires de profilés, le vérin étant configuré pour actionner la déformation desdits parallélogrammes de manière à lever ou baisser le balai (2) dans un plan vertical,

et dans laquelle le vérin (25) est configuré de telle sorte que lorsque le balai (2) est levé au maximum, le vérin (25) est positionné en dessous des profilés supérieurs (11) desdites paires de profilés,

caractérisée en ce que :

- les pivots dit inférieurs (16, 18) de chacune des paires de profilés sont disposés en arrière en direction horizontale par rapport aux pivots (15 et 17) dit supérieurs,
- chacun des profilés supérieurs (11) et inférieurs (12) de chaque paire de profilés (11, 12) est formé de deux parties droites (35, 36) solidaires l'une de l'autre, une première partie (35) présente du côté de l'armature du balai (2) qui est essentiellement orientée horizontalement quand le balai est levé au maximum, et une deuxième partie (36) présente du côté du châssis (10) qui est inclinée vers le bas quand le balai (2) est levé au maximum.

10. La balayeuse selon la revendication 9, dans laquelle le vérin (25) est un vérin hydraulique comprenant un cylindre (40) relié de manière pivotable au châssis (10) ou à une structure connectée au châssis (10) par un premier pivot (27) et un piston (41) qui est solidaire d'une tige (42), ladite tige étant reliée de manière pivotable à l'armature (19) du balai (2) par un deuxième pivot (28), le piston divisant le cylindre en deux compartiments, un premier compartiment présent du côté du châssis (10) et un second compartiment présent du côté du balai (2), et dans laquelle :

- le premier pivot (27) du vérin est situé au-dessus desdites premières paires de pivots (15,16) des profilés,
- le deuxième pivot (28) du vérin est situé entre lesdites deuxièmes paires de pivots (17,18) des profilés.

11. La balayeuse selon l'une quelconque des revendications 9 ou 10, dans laquelle le vérin est un vérin hydraulique (25) comprenant un cylindre (40) relié de manière pivotable au châssis (10) ou à une structure reliée au châssis (10) par un premier pivot (27) et un piston (41) qui est solidaire d'une tige (42), ladite tige étant reliée de manière pivotable à l'armature (19) du balai (2) par un deuxième pivot (28), le piston divisant le cylindre en deux compartiments, un compartiment présent du côté du châssis (10) et un compartiment présent du côté du balai (2), dans laquelle le vérin est relié à un réservoir à fluide hydraulique et à une pompe hydraulique et/ou à un accumulateur, et dans laquelle le vérin est configuré de sorte que :

- pour lever le balai (2), le compartiment du côté de l'armature (19) est mis sous pression hydraulique, de sorte que le balai est levé par la tige (42) qui tire sur le bras porte-balai (3),
- pour baisser le balai (2), la pression dans le compartiment du côté de l'armature est diminuée, de sorte que le poids du bras porte-balai, de l'armature et du balai font descendre le balai.

12. La balayeuse selon la revendication 11, dans laquelle seul le compartiment du côté du balai est relié à ladite pompe.

20

13. La balayeuse selon la revendication 11, dans laquelle les deux compartiments font partie d'un circuit hydraulique comprenant la pompe, éventuellement un ou plusieurs accumulateurs, et le réservoir.

14. Balayeuse comprenant un châssis (10), au moins trois roues (5), un moteur de propulsion, une cabine (1) pour le conducteur, un ou plusieurs balais (2), chaque balai pouvant effectuer une rotation par rapport à une armature (19) montée à l'extrémité d'un bras porte-balai (3) qui s'étend devant et/ou à la périphérie de la cabine, ainsi que des moyens d'aspiration et de collecte de déchets, lesdits moyens comprenant une turbine d'aspiration (102), un moteur (103) configuré pour entraîner la turbine, et un filtre (104) pour filtrer l'air aspiré, caractérisée en ce que le filtre est monté en contact direct avec l'entrée de la turbine.

30

15.La balayeuse selon la revendication 14, dans laquelle le filtre est un filtre cylindrique (104) et dans laquelle le moteur, la turbine et le filtre sont montés de manière coaxiale.

5

16.La balayeuse selon la revendication 15, dans laquelle l'axe commun du moteur, de la turbine et du filtre est orienté transversalement par rapport à la balayeuse.

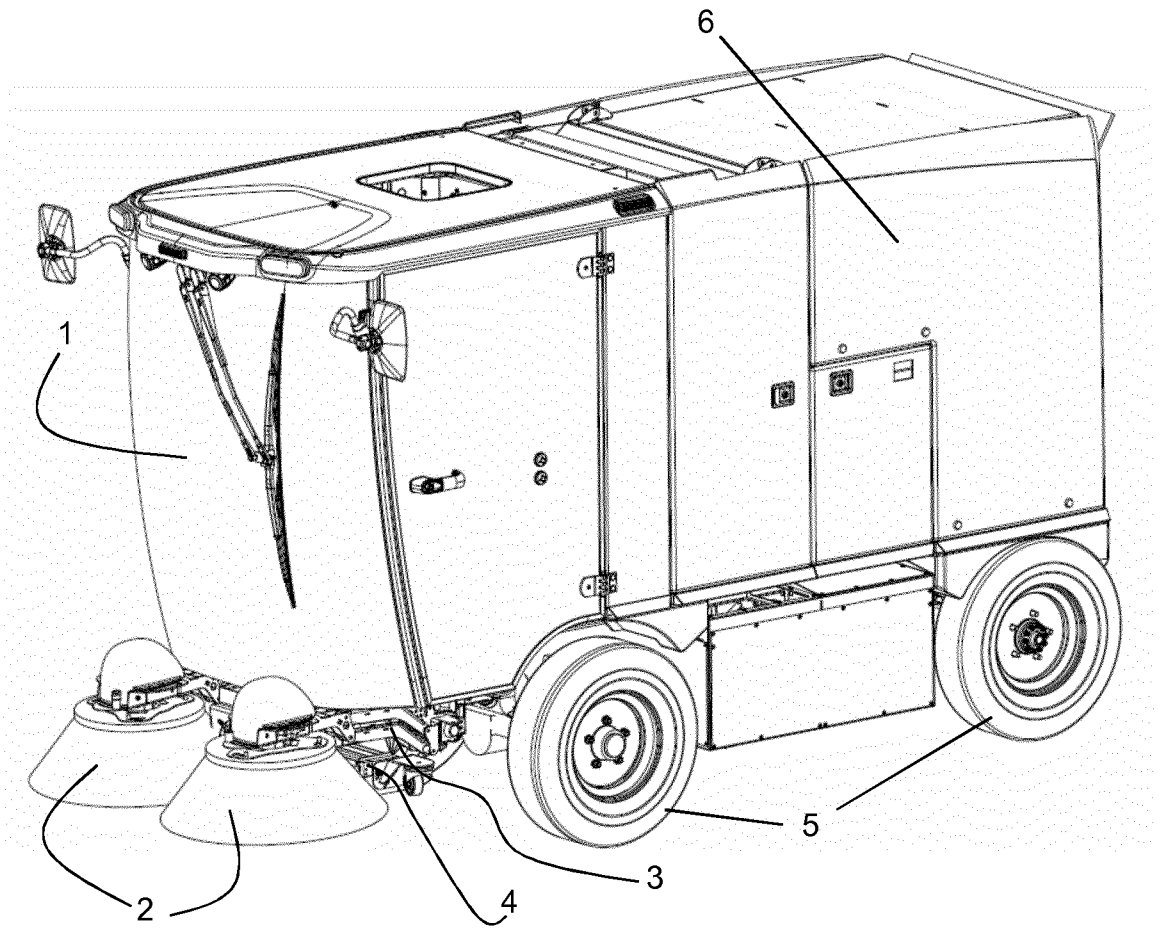


FIG. 1

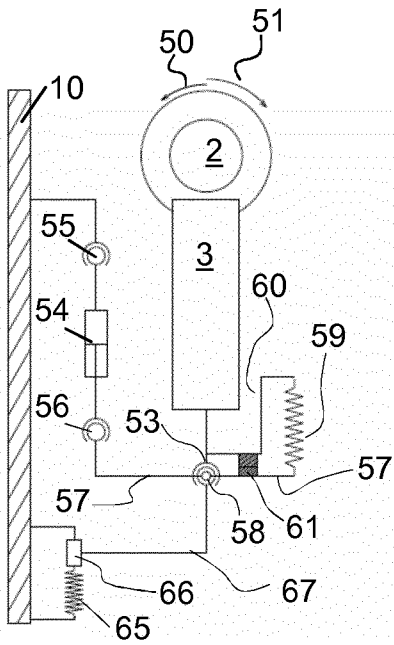


FIG. 2a

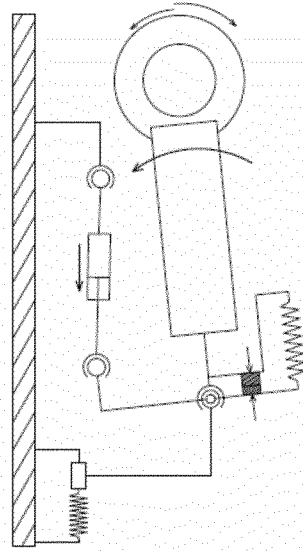


FIG. 2b

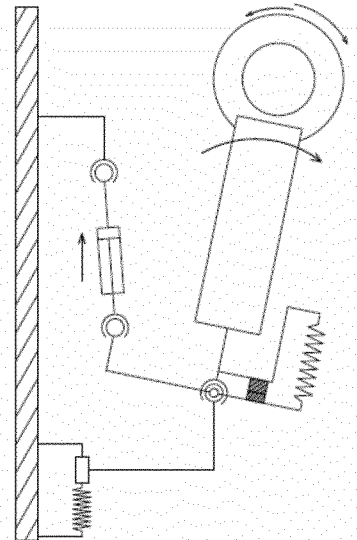


FIG. 2c

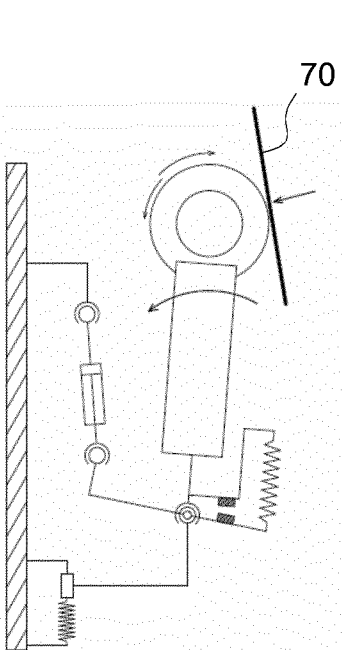


FIG. 3a

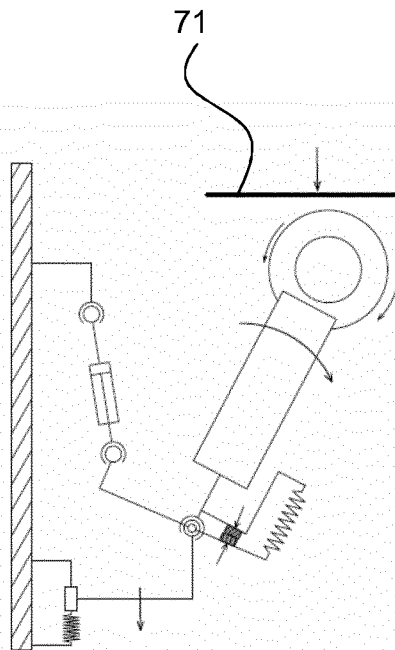


FIG. 3b

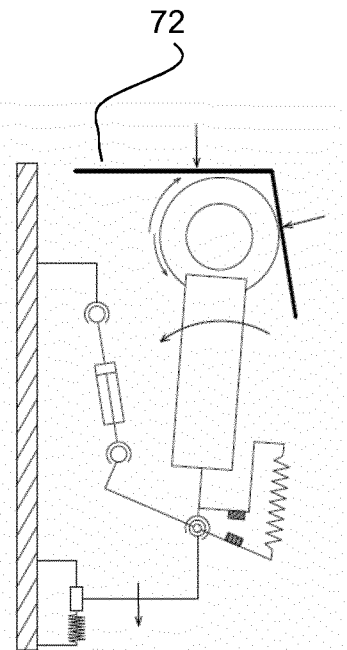


FIG. 3c

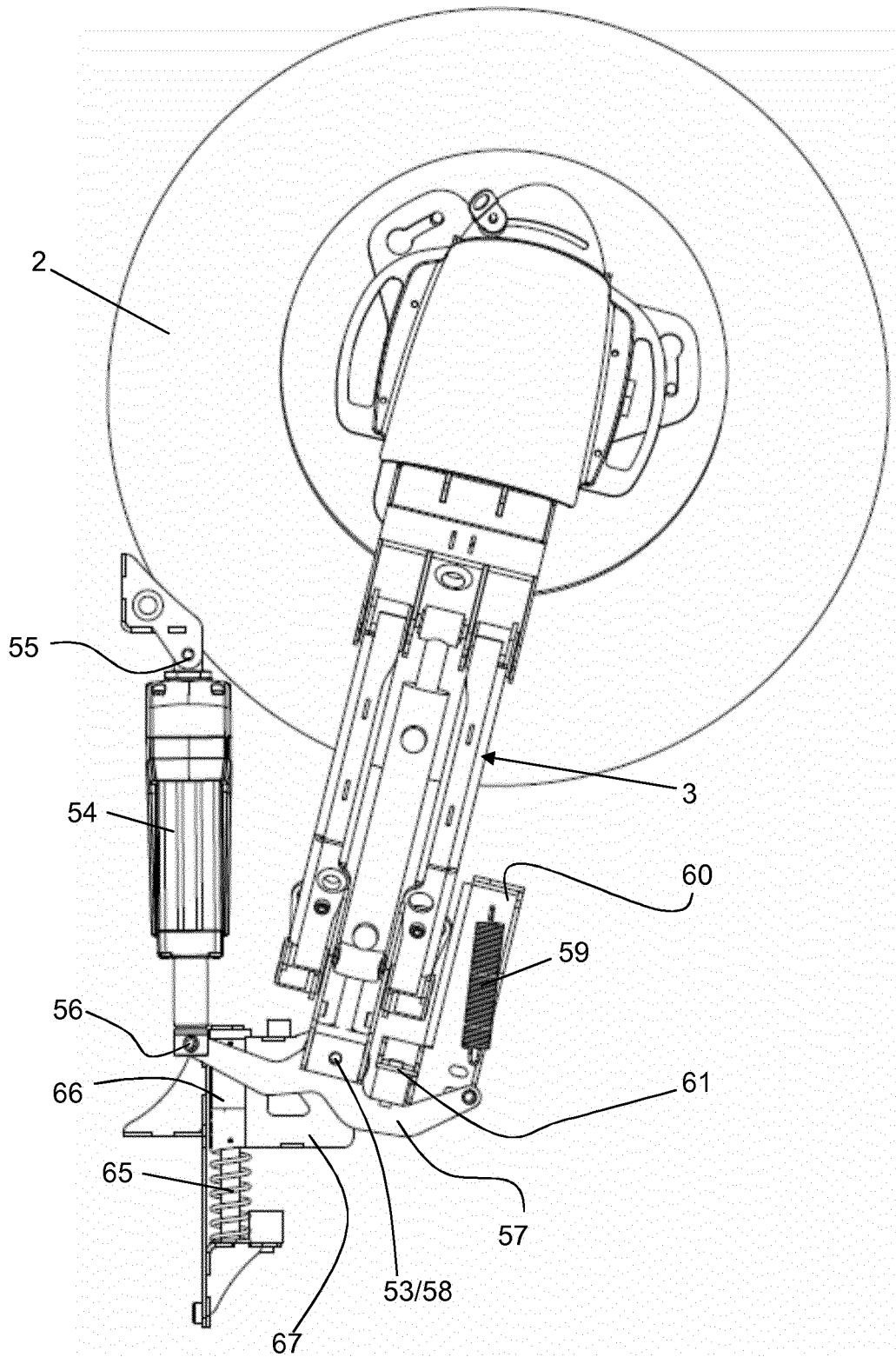


FIG. 4

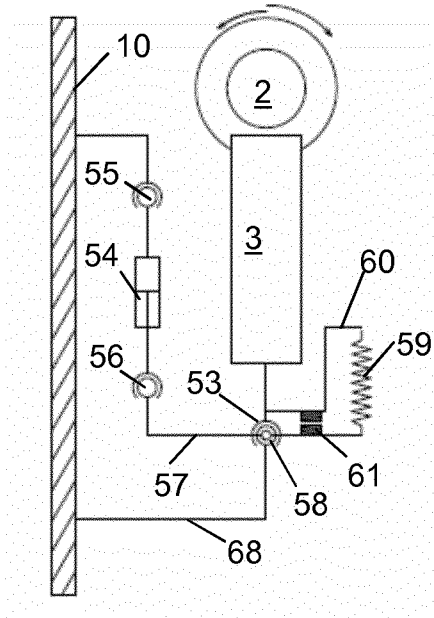


FIG. 5a

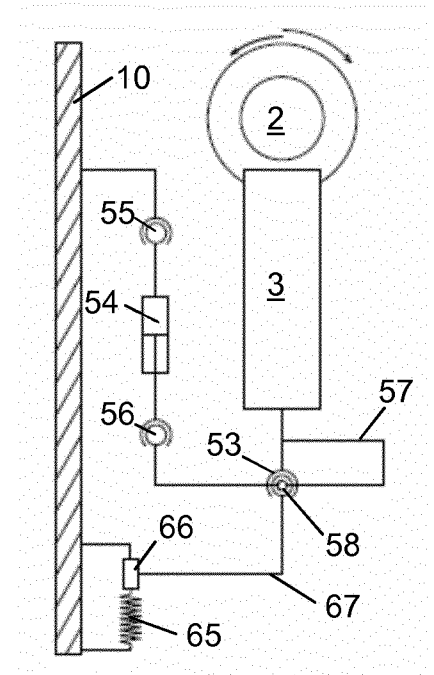


FIG. 5b

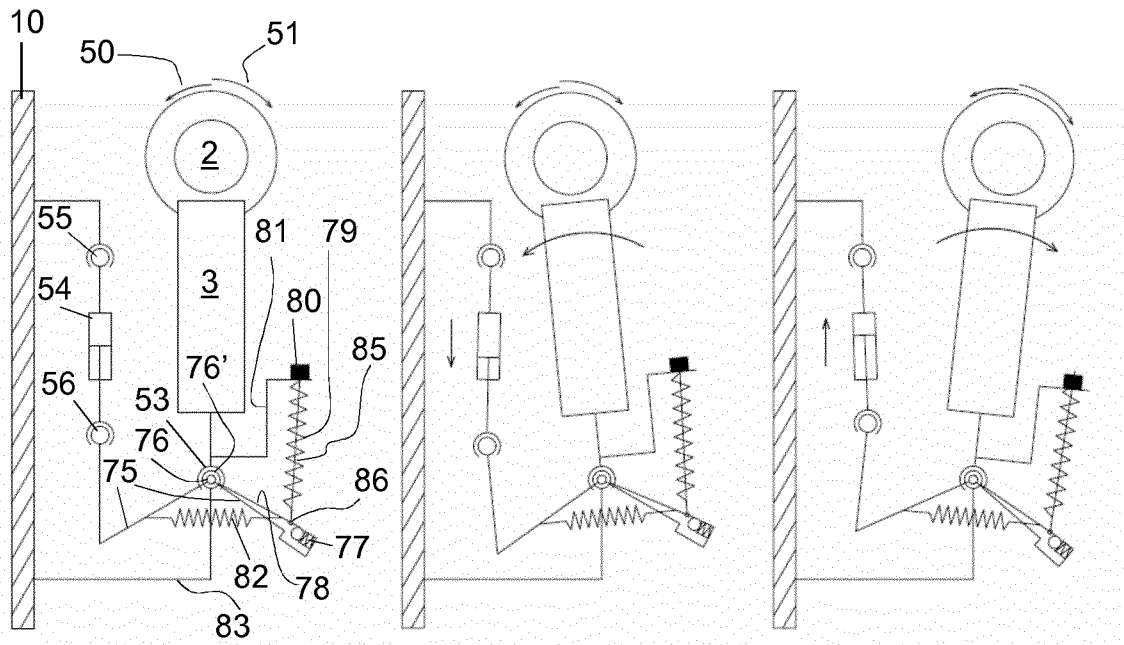


FIG. 6a

FIG. 6b

FIG. 6c

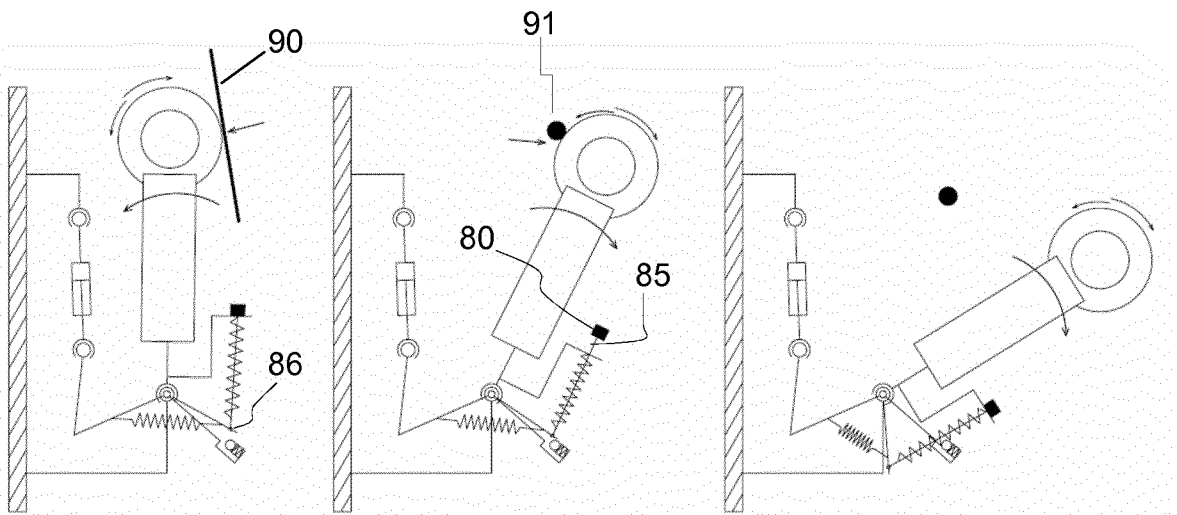


FIG. 7a

FIG. 7b

FIG. 7c

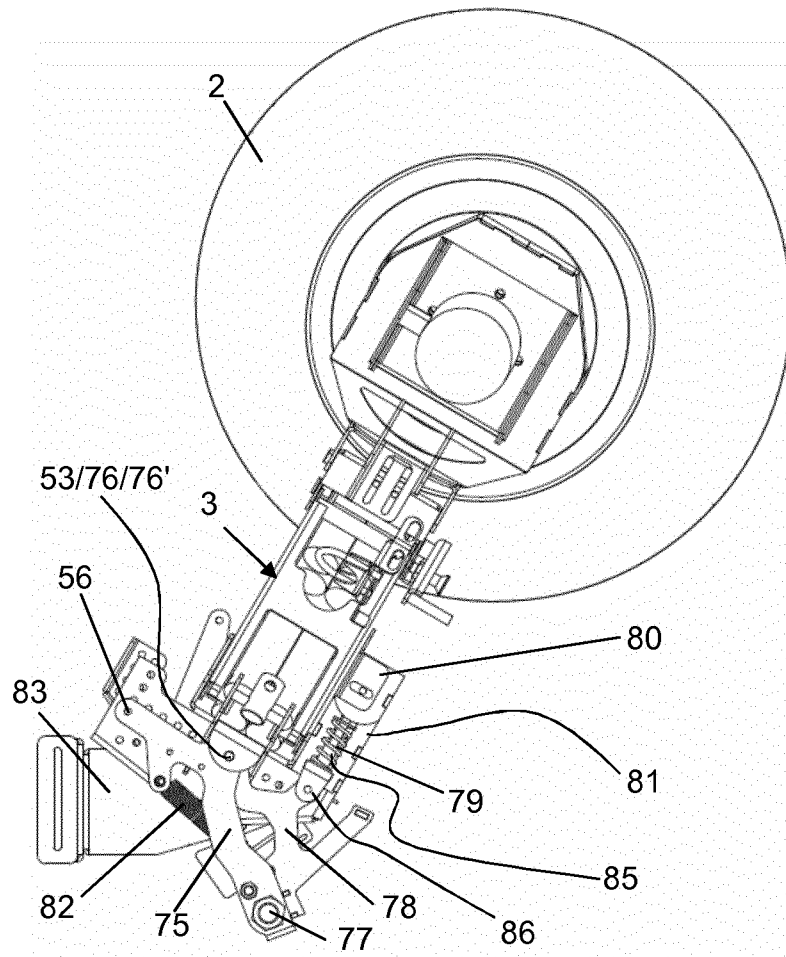


FIG. 8a

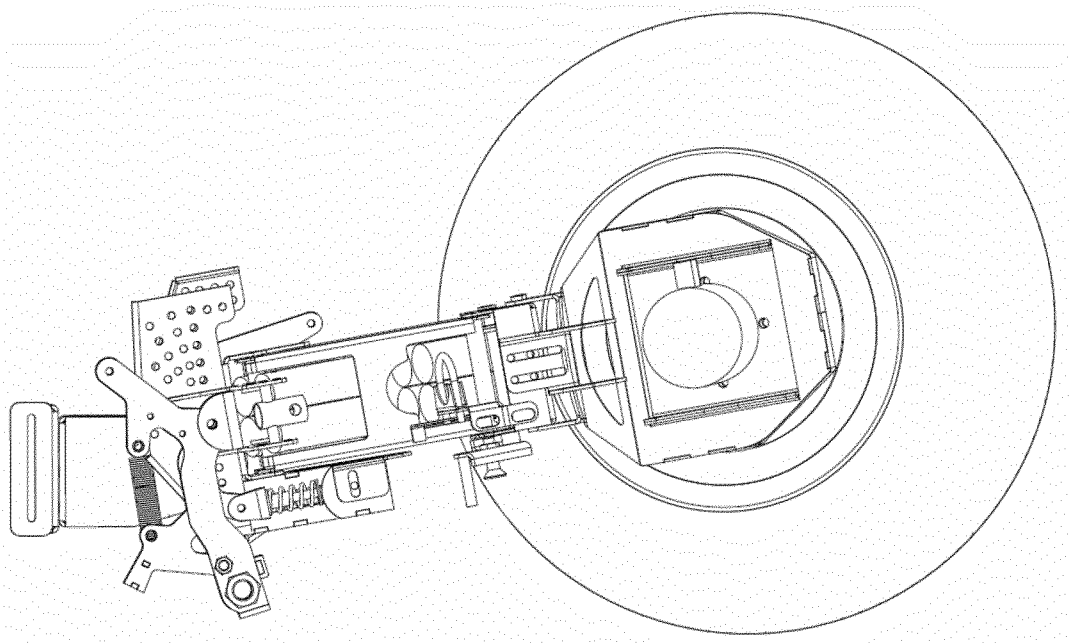


FIG. 8b

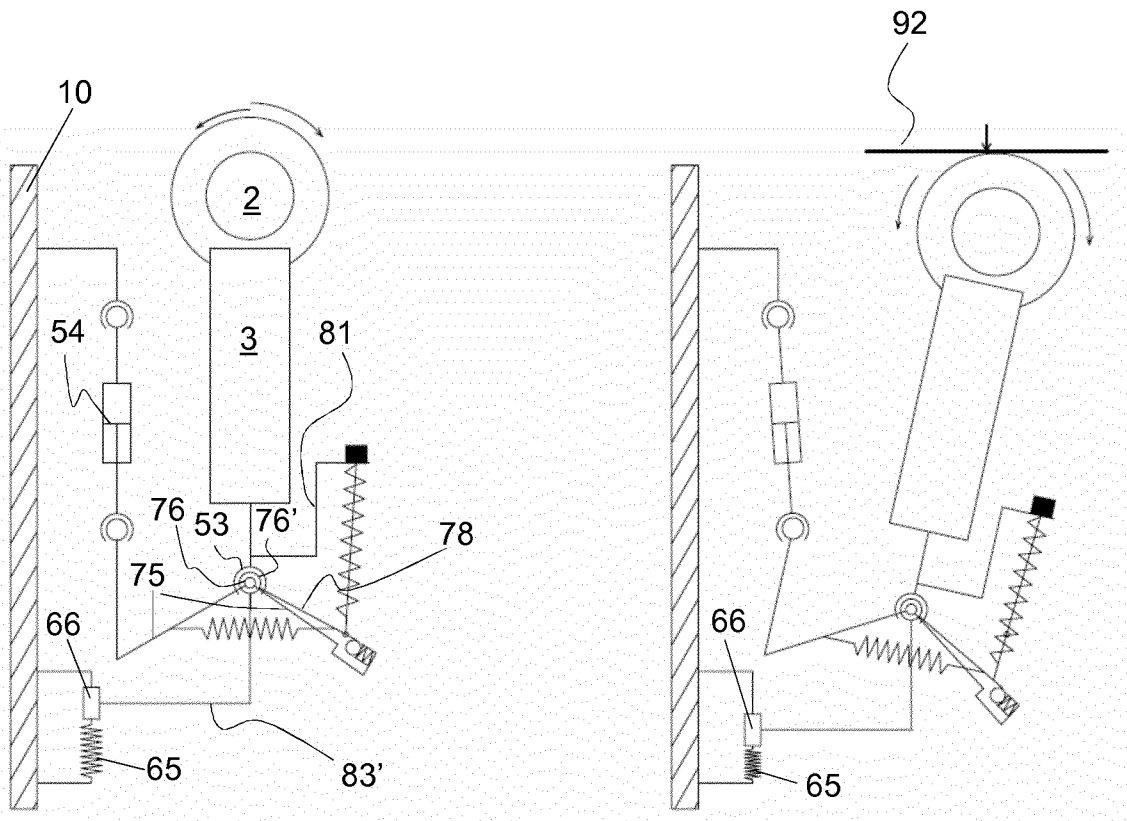


FIG. 9a

FIG. 9b

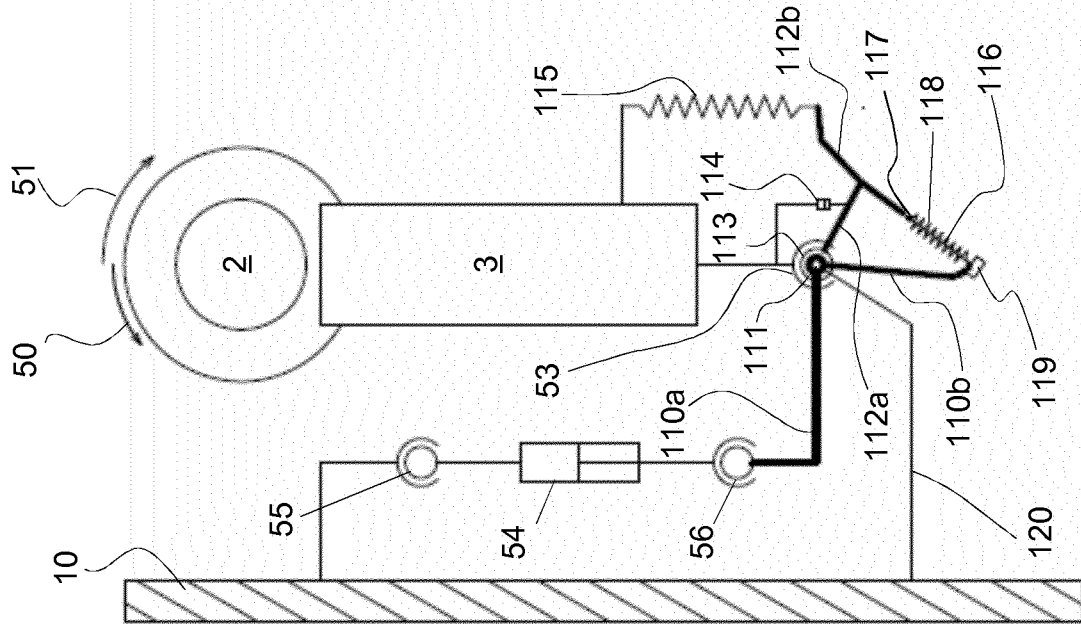


FIG. 10a

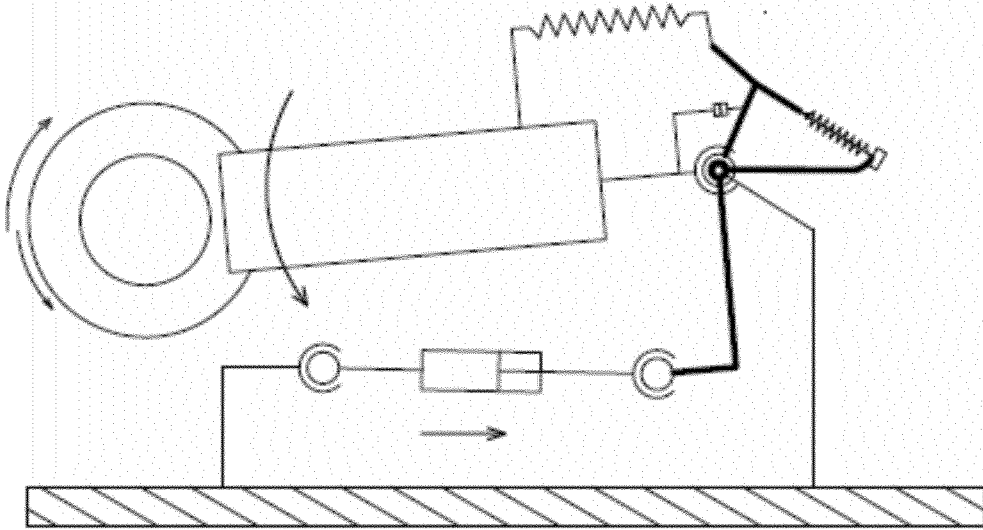


FIG. 10b

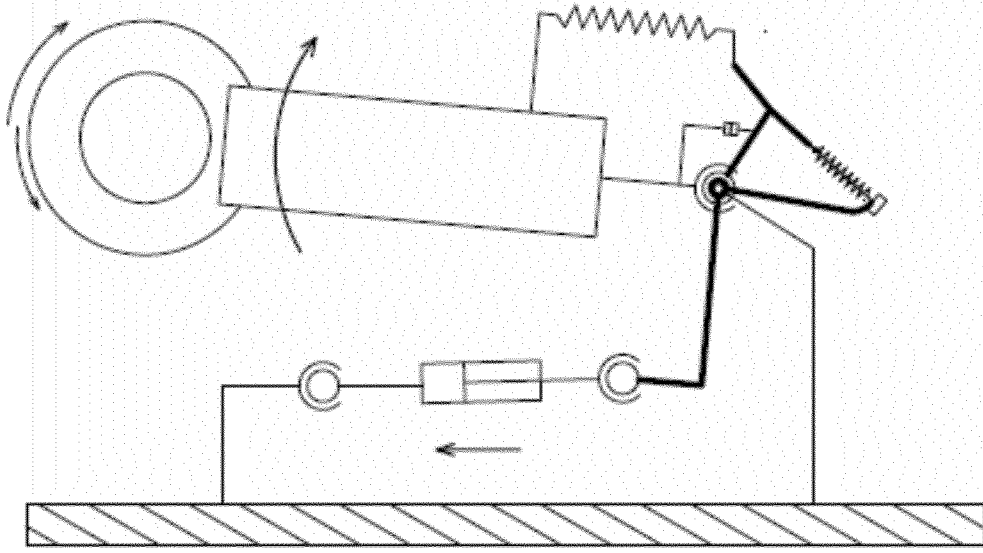


FIG. 10c

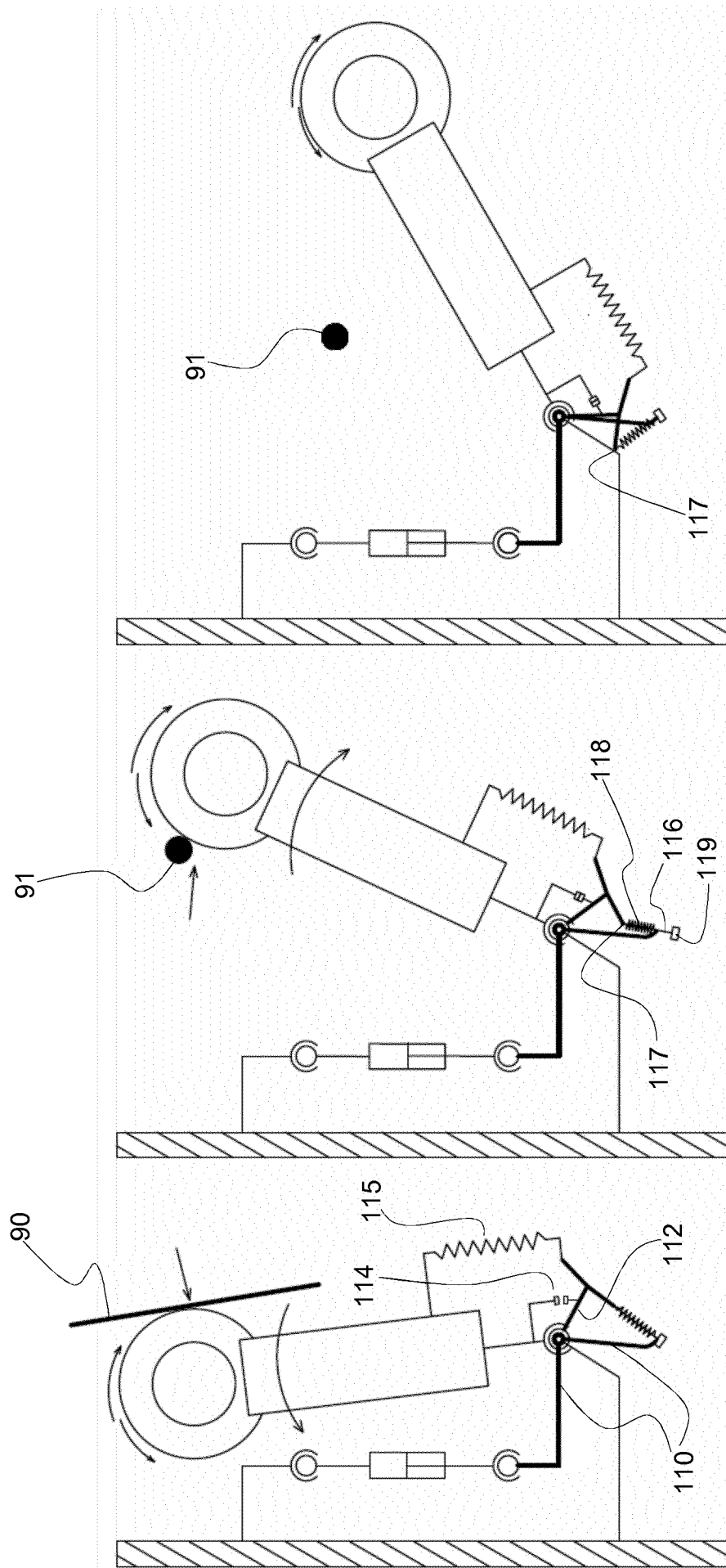


FIG. 11a

FIG. 11b

FIG. 11c

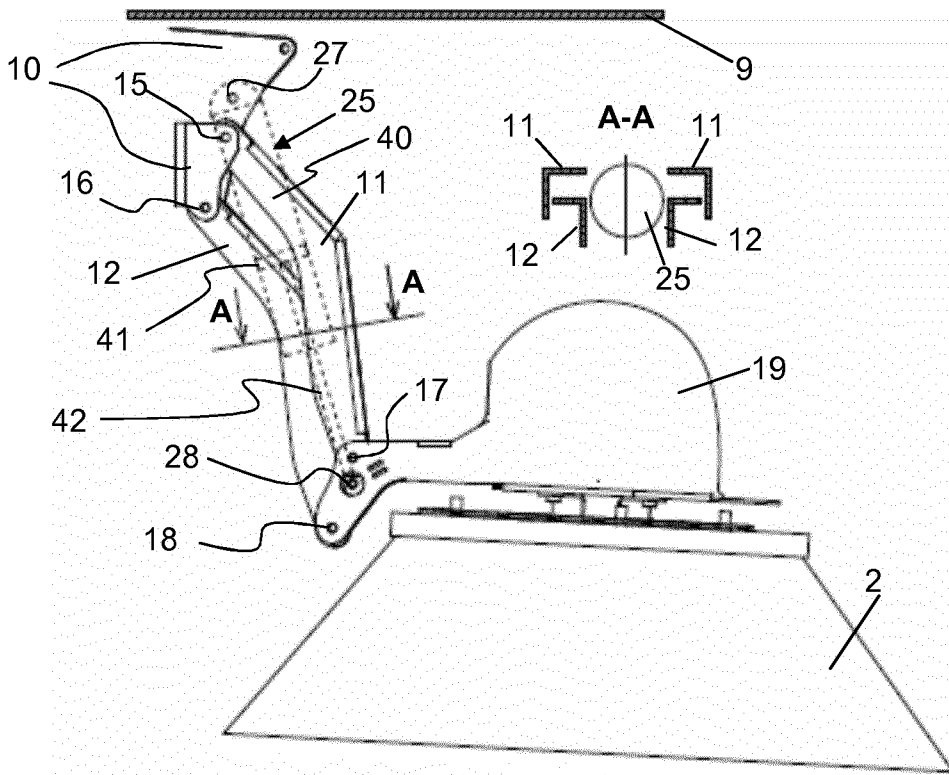


FIG. 13a

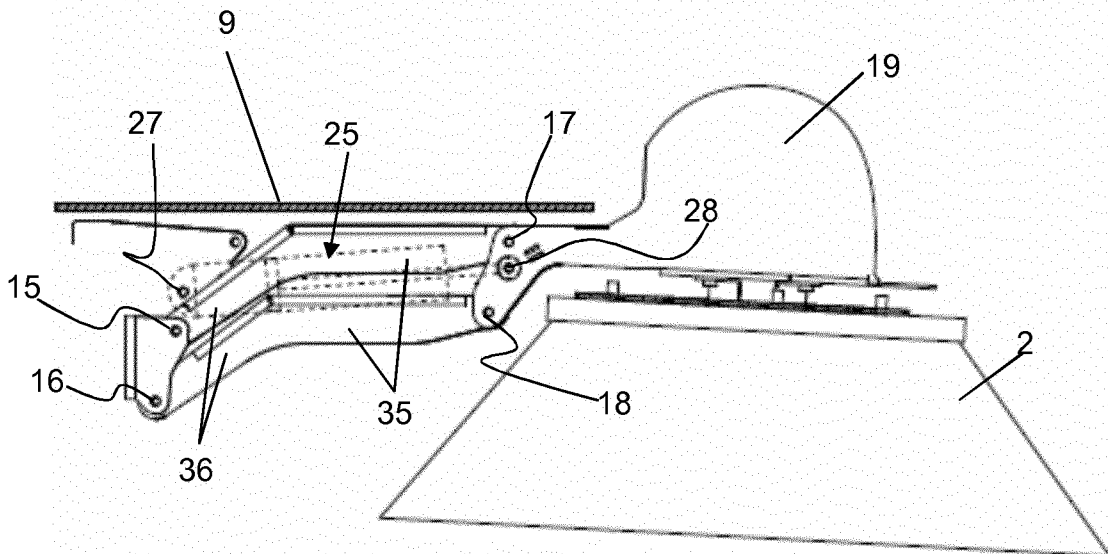


FIG. 13b

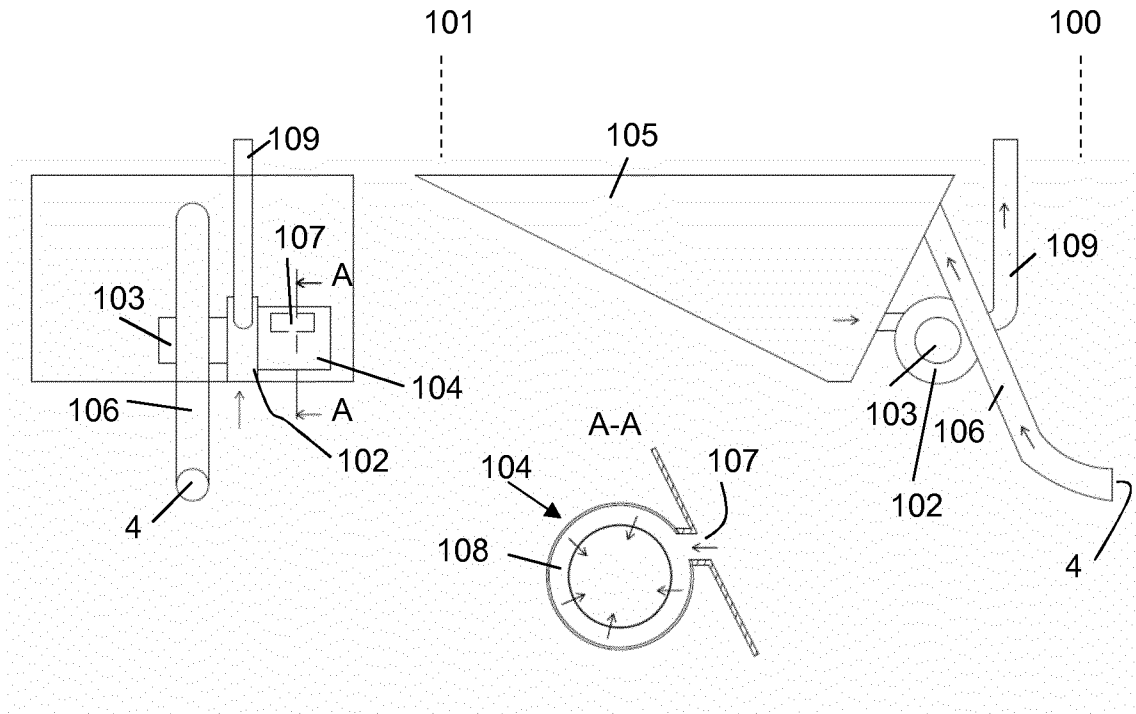


FIG. 14